

CONSEIL GÉNÉRAL DES YVELINES

Année 2011

COMPTE RENDU ANALYTIQUE N°930 SEANCE DU VENDREDI 23 SEPTEMBRE 2011

La séance est ouverte à 9 heures 30 sous la présidence de M. Alain SCHMITZ, président.

M. Karl OLIVE, *l'un des secrétaires de séance, procède à l'appel nominal.*

Présents : Mme Aubert, M. Bel, Mme Boutin, MM. Brillault, Colin, de La Faire, Delaporte, Deligné, Desjardins, Mme Di Bernardo, MM. Esnol, Fond, Fournier, Gourdon, Jouy, Lebrun, Lequiller, Level, Loison, Malle, Mme Mary, MM. Olive, Pivert, Planchenault, Raynal, Richard, Saint-Amaux, Schmitz, Solignac, Sylvestre, Tautou, Tétart, Tissier, Vandewalle, Vignier, Wane.

Excusés : M. Barth (pouvoir à M. Sylvestre), M. Joly (pouvoir à M. Schmitz), M. Vialay (pouvoir à M. Lebrun).

Communications de Monsieur le Président

M. LE PRESIDENT – Je salue les 52 nouveaux collaborateurs du Département, essentiellement de l'action sociale et des foyers départementaux, venus assister à notre séance. Je leur souhaite la bienvenue en votre nom à tous.

Les journées du patrimoine ont attiré 2 500 visiteurs à l'hôtel du département, près de 1 200 visiteurs à l'Orangerie du Domaine de Mme Elisabeth, où se tient l'exposition sur les jardins, et plus de 2 000 visiteurs au château de La Madeleine à Chevreuse, ce qui fera certainement plaisir à Yves Vandewalle.

Vous disposez sur vos tables de documents relatifs à la participation au concours des villes et villages fleuris ainsi qu'aux gourmandises musicales avec la programmation des concerts – je ne peux que vous inciter à assister à ces très belles manifestations qui honorent le Département ; trop souvent le délégué à la culture que j'étais se retrouvait seul dans de telles occasions avec le conseiller local de l'étape si je puis dire.

M. GOURDON – Permettez-moi une remarque sur la manifestation organisée à Villepreux, dans le domaine de Grandmaison. C'est un lieu prestigieux, mais Villepreux possédait un théâtre, qui malheureusement est fermé, et qui aurait tout à fait pu accueillir ce spectacle.

M. LE PRESIDENT – Je sais vos regrets.

Autre manifestation, que j'ai tenu à organiser, les premières rencontres en Yvelines pour des territoires en projet. Ce projet tient également très à cœur à notre directrice générale, en souvenir de sa vie professionnelle précédente. Il s'agit de mieux valoriser les outils que nous mettons à la disposition des maires, l'établissement foncier public départemental, le CAUE, l'ADIL, l'agence d'urbanisme du Mantois et la SEM Yvelines aménagement, qui est la cheville ouvrière de notre

action. Il y aura des ateliers cœur de ville et quartiers de gares, greffe, couture urbaine et opérations complexes, avec des témoignages d'élus qui ont utilisé ces outils. Prendre connaissance de leur expérience peut être très fructueux. Je serais très heureux si vous pouviez participer à ces premières rencontres dont les conclusions seront tirées par Yves Foucher, le président de la chambre de commerce et d'industrie Yvelines Val d'Oise et par le préfet Michel Jau. J'espère qu'ensuite, nous pourrons organiser ces rencontres régulièrement.

A l'issue de la séance, vous pourrez assister dans le salon voisin à la présentation du magazine départemental et de la campagne de communication institutionnelle qui le soutient, afin de mieux faire connaître à la population le rôle joué par le Conseil général au service des habitants des Yvelines.

Un très beau dossier a été rédigé à l'occasion de la réalisation du tramway Vélizy-Viroflay-Chatillon. C'est un point d'étape important.

Marchés à procédure adaptée

M. LE PRESIDENT – En application de l'article L. 3221-11 du code général des collectivités territoriales, est mise à votre disposition la liste des marchés à procédure adaptée notifiés entre le 27 juin et le 19 septembre 2011, conformément à la délégation que vous m'avez accordée.

L'Assemblée prend acte de cette communication.

Adoption de comptes rendus analytiques

Les comptes rendus analytiques des séances du 10 juin 2011 et du 8 juillet 2011 sont successivement adoptés à l'unanimité.

Aide aux agriculteurs touchés par la sécheresse en 2011

M. LE PRESIDENT – Avant de donner la parole au rapporteur, je salue la présence, dans la tribune du public, de M. Hillairet, président de la chambre interrégionale d'agriculture d'Ile-de-France.

M. JOUY, *rapporteur* – Je vous fais grâce des données techniques qui montrent les conséquences de la sécheresse exceptionnelle de mars, avril et mai 2011 sur l'agriculture yvelinoise, avec de grandes variations. Ses effets ont été terribles sur les terres séchantes de la vallée de Seine, les zones sableuses d'Auteuil-le-Roi et de Garancières, les sols argilo-calcaires superficiels de la vallée de la Mauldre. Pour ces terres à faible réserve utile, les pluies de juin sont arrivées trop tard. Inversement, les terres argileuses et les limons profonds à forte réserve utile comme celles du plateau de Thoiry, d'Andelu ou de la région de Montfort-l'Amaury ont pu attendre juin, aidées en cela par d'excellentes conditions sanitaires. Entre ces deux types de sols, les plateaux du Mantois et du Houdanais constituent une catégorie intermédiaire.

Sur demande de la chambre interdépartementale d'agriculture, il vous est proposé d'attribuer à cette dernière une aide exceptionnelle destinée aux agriculteurs des Yvelines, afin de compenser au moins partiellement les effets de cette sécheresse sur les exploitants. Il lui sera versé une subvention au maximum de 500 000 euros, comme droit de tirage. Les modalités d'attribution de la subvention seront déterminées au vu d'une demande circonstanciée de la chambre d'agriculture dans le cadre d'une convention qui précisera les conditions d'éligibilité des exploitants agricoles à l'aide départementale. La convention déterminera également le mode de calcul de ces aides relevant du régime communautaire dit *de minimis*.

La commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales a émis un avis conforme.

M. SYLVESTRE – Le groupe des élus de gauche n'est pas opposé à cette demande de subvention, mais souhaite apporter quelques précisions à la délibération par l'amendement que vous avez trouvé sur vos tables. J'en donne les principaux éléments.

Dans le quatrième alinéa du rapport avant la fin, commençant par « Considérant les conséquences importantes sur les agriculteurs des Yvelines... », nous proposons de remplacer « *sur demande* de la chambre d'agriculture » par « *sur proposition* » et dans la suite de la phrase, « d'attribuer à cette dernière une aide exceptionnelle... », de supprimer les termes « *à cette dernière* ».

Pour l'alinéa suivant, soit le troisième alinéa avant la fin du rapport, ainsi rédigé : « Le montant de la subvention versée à la chambre d'agriculture sera au maximum de 500 000 euros. Les modalités d'attribution de cette subvention seront déterminées au vu d'une demande circonstanciée de la chambre d'agriculture dans le cadre d'une convention à intervenir avec cette dernière », nous proposons la rédaction suivante : « *Le montant de la subvention sera au maximum de 500 000 euros. Les modalités d'attribution de cette subvention seront déterminées au vu des dommages et des besoins recensés et après examen par les services du Département des dossiers présentés par la chambre d'agriculture.* »

Nous proposons ensuite d'ajouter l'alinéa suivant : « *Les dossiers retenus par les services du Département seront soumis à la commission Urbanisme, environnement et affaires rurales, puis soumis à l'approbation de la commission permanente.* »

Dans l'avant-dernier alinéa du rapport, nous proposons de remplacer « *Cette convention précisera* les conditions d'éligibilité par « *Le Département définira* les conditions... », puis « *elle* déterminera également les règles de calcul... » par « *une convention* déterminera... »

Enfin, s'agissant de la délibération proprement dite, actuellement ainsi libellée :

« Décide d'attribuer à la chambre d'agriculture un montant maximum de 500 000 euros à destination des agriculteurs des Yvelines.

Donne délégation à la commission permanente pour convenir des termes de la convention à signer avec la chambre d'agriculture, relative aux conditions d'attribution des aides aux agriculteurs.

Les crédits de paiement correspondants sont et seront inscrits sur le chapitre 204 article 20418 des exercices 2011 et suivants du budget départemental »,

Nous proposons la rédaction suivante :

« *Adopte le principe d'attribution à la chambre d'agriculture d'un montant maximum de 500 000 euros à destination des agriculteurs des Yvelines.*

Décide que l'aide financière sera octroyée aux exploitants agricoles après examen, par le Département, des dossiers présentés par la chambre d'agriculture et conformément aux règles d'attribution définies par les services départementaux, dans le cadre d'une convention.

Donne délégation à la commission permanente pour statuer sur les termes de la convention-type relative aux conditions d'attribution des aides aux agriculteurs.

[le dernier paragraphe est sans changement]

M. LE PRESIDENT – J'ai étudié cet amendement. D'abord, si j'ai souhaité vous soumettre ce dispositif économique d'aide exceptionnelle, c'est en raison des difficultés rencontrées par de très nombreux agriculteurs des Yvelines, au point même que c'est la survie de leur exploitation qui est parfois en jeu.

Bien entendu, il ne s'agit pas de signer un chèque en blanc à la chambre d'agriculture. D'ailleurs, l'avant-dernier alinéa du rapport dispose bien que « cette convention précisera les conditions d'éligibilité à l'aide départementale des exploitants agricoles appartenant aux catégories susnommées. Elle déterminera également les règles de calcul du montant de ces aides relevant du régime communautaire dit *de minimis*. » Il s'agit donc bien d'un ensemble de critères établis par le Conseil général, en liaison avec la chambre d'agriculture. Les termes de cette convention seront soumis à la commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales. Je vous propose que chaque dossier individuel soit ensuite présenté pour validation à la commission permanente pour s'assurer

qu'il entre bien dans le cadre fixé par la convention. De la sorte, nous utiliserons pleinement les pouvoirs des commissions réglementaires : cela devrait nous permettre de voter la délibération sans soumettre votre amendement à l'Assemblée.

M. SYLVESTRE – Compte tenu de ces précisions, nous n'en demanderons pas plus. Nous voulions simplement bien mettre en lumière que c'est la collectivité publique qui a la responsabilité d'attribuer les aides.

M. LE PRESIDENT – Tout à fait. C'est la responsabilité de la seule assemblée départementale que de valider les demandes.

M. VIGNIER – Je pense que c'est une bonne façon de procéder. Ce que je demande, comme je l'ai toujours fait s'agissant de la chambre d'agriculture, c'est que la procédure d'établissement de critères par le Conseil général s'applique à toutes les demandes, pas seulement dans ce cas. Cette semaine, la Cour des comptes européenne a « épinglé » la France en ce qui concerne les subventions accordées aux agriculteurs dans le cadre de la PAC : en effet, il est clairement défini que ces subventions portent sur des mesures relatives à l'environnement et au respect de la qualité des terres. Or il n'y a pas de transparence dans leur attribution et certaines sont accordées alors qu'elles ne le devraient pas, puisque les bénéficiaires sont en dessous des quotas exigés. Jusqu'à présent, nous avons suivi la chambre d'agriculture et la qualité des dossiers nous échappe complètement. Nous avons un seul représentant à la commission compétente de la chambre d'agriculture, ce qui n'est pas tout à fait normal. Je demande donc que, d'un point de vue éthique, et pour la transparence sur tous ces dossiers, nous ayons une vision claire et que nous décidions nous-mêmes s'ils s'inscrivent bien dans les orientations décidées au niveau européen ou si ce n'est pas le cas.

M. LE PRESIDENT – Tout à fait. Bien entendu, seule la chambre d'agriculture a compétence pour instruire les dossiers individuels. Nos services ne disposent pas des grilles de calcul nécessaires pour cela. Mais la commission permanente aura son mot à dire, puisqu'il ne s'agit, pour la chambre d'agriculture, que de l'utilisation d'un droit de tirage que nous lui avons donné. Au-delà de ces modalités, il me paraissait important de manifester notre solidarité avec le monde agricole. Avec l'accord d'André Sylvestre, c'est donc seulement le projet de délibération que je soumetts à votre approbation.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Congrès de la SAFER

M. JOUY, *rapporteur* – La SAFER d'Ile-de-France intervient dans plus de 500 communes pour protéger les terres agricoles et lutter contre le mitage urbain. C'est elle qui organisera, pour la première fois, le congrès annuel de la fédération qui regroupe 27 SAFER régionales, les 30 novembre et 1^{er} décembre 2011 à Paris. Il réunira environ mille professionnels sur le thème de l'agriculture périurbaine, thème qui concerne de près nos agriculteurs. Sur un budget prévisionnel estimé à 500 000 euros, il vous est proposé de lui attribuer une subvention exceptionnelle de 3000 euros.

La commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales a émis un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Soutien aux pôles de compétitivité

M. GOURDON, *rapporteur* – Dans le cadre de sa politique de développement économique, le Département soutient les entreprises qui investissent dans la recherche-développement ainsi que les instituts de recherche et d'éducation qui collaborent avec eux. Dans le cadre du 11^{ème} appel à projets des pôles de compétitivité, l'Etat a décidé de participer au financement de 83 projets, dont 30 en Ile-de-France et 15 concernent les Yvelines, pour une assiette de dépenses éligibles de plus de 11 millions d'euros et une demande d'aide publique de 4,2 millions d'euros. Il vous est proposé d'accorder à ces entreprises 1 270 267 euros, soit 30 % du coût, à savoir 472 166 euros pour les grandes entreprises – Safran Engineering Services, Nexter Training, Open Cascade, FCI microconnections, soit 37 % de la subvention ; 459 837 euros pour les PME, Ixsane et DxO SiG, soit 36 % de la subvention ; et 338 000 euros à l'Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, soit 27 %.

Les pôles de compétitivité sont un outil efficace de sélection des projets de R&D que le Département veut soutenir. Les critères pris en compte sont l'impact des projets sur le développement économique et le degré d'implication des PME dans ces projets. Le Département a choisi de prendre en charge les 100 % de l'aide publique prévue, par souci de simplicité administrative. S'agissant des grandes entreprises cependant, la préférence est accordée aux projets structurants et le partage de la subvention envisagé si l'aide dépasse un million d'euros. Quant aux laboratoires publics, ils doivent mettre les investissements réalisés au service des entreprises des Yvelines. Enfin, les bénéficiaires doivent s'engager sur leur implantation, la création d'emplois et le développement d'activités, et notamment à maintenir leur activité dans les Yvelines pour au moins six ans.

La commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales a émis un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – Je souligne que sur les 83 projets retenus par l'Etat, trente se trouvent en Ile-de-France, et les Yvelines à elles seules en représentent la moitié, ce qui prouve le dynamisme de nos entreprises. De même, je souligne le rôle majeur de l'Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, que le Département a aidée lors de sa création, en particulier pour favoriser le rapprochement entre recherche publique et recherche privée, grâce à la participation active de ses différents laboratoires dans les pôles de compétitivité. Cela vaut pour les IUT, à Vélizy, Mantes, Rambouillet : nous disposons d'un vrai réseau sur notre territoire.

M. TISSIER – Je ne peux qu'affirmer à mon tour l'importance de la recherche-développement. Au passage, j'appelle l'attention sur le groupe Safran. Ses comptes consolidés sont impressionnants : on y trouve le motoriste Snecma, General Electric, la SAGEM et bien d'autres. On est toujours un peu surpris de trouver des sociétés de ce type dans la liste des bénéficiaires à côté des PME. Sans doute y a-t-il une raison à cela, par exemple la demande de l'Etat. Mais cela me pose question.

M. LE PRESIDENT – La commission a étudié le détail des entreprises.

M. LOISON – Les grandes entreprises bénéficient d'un taux de subvention moins important que les PME, soit 25 % contre 45 %. Pour l'Université, bien entendu, c'est 100 %.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Opérations foncières dans le cadre des espaces naturels

M. COLIN, *rapporteur* – Pour mettre en valeur l'environnement et le paysage du site classé de la plaine de la Grande Jonction à Saint-Germain-en-Laye, il vous est proposé d'acquérir une parcelle

de 7,5 hectares, rattachée au lycée agricole de Saint-Germain-en-Laye. Après suppression des équipements existants, l'aménagement vise l'ouverture au public, avec sensibilisation à l'agriculture périurbaine, et la participation des enseignants et élèves du lycée agricole. La parcelle pourra également constituer une compensation forestière pour des projets routiers. La Ville a usé de son droit de préemption, et est prête à céder la parcelle au Département au prix de 233 780 euros frais compris.

A Gambais, le Département a déjà cédé à des riverains certaines parties des accotements de la RD 179, dont il est propriétaire sur trois kilomètres. Il vous est proposé de céder cette fois une parcelle de 350 mètres carrés à 7 000 euros au profit d'un riverain.

La commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales a émis un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – La plaine de la Jonction servait de trait d'union entre la forêt de Marly et celle de Saint-Germain-en-Laye, de sorte que le Roi, à la poursuite d'un cerf, pouvait continuer sa chasse à cour. La ville de Saint-Germain ayant bien voulu servir d'intermédiaire, ces 7,5 hectares pourront être ouverts au public avec l'aide du lycée agricole.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Zone de protection naturelle, agricole et forestière du plateau de Saclay.

M. LOISON, *rapporteur* – L'article 35 de loi du 3 juin 2010 relative au Grand Paris et son décret d'application du 10 novembre 2010 prévoient l'instauration d'une zone de protection naturelle, agricole et forestière du plateau de Saclay dans le périmètre de l'Opération d'Intérêt National du plateau de Saclay et dans la petite région agricole de ce plateau définie comme l'ensemble des quinze communes suivantes : Buc, Châteaufort, Guyancourt, Jouy-en-Josas, Les Loges-en-Josas, Toussus-le-Noble, dans les Yvelines ainsi que Bièvres, Gif-sur-Yvette, Igny, Orsay, Palaiseau, Saclay, Saint-Aubin, Vauhallan et Villiers-le-Bâcle dans le département de l'Essonne.

La loi prévoit le maintien d'une zone de protection comprenant au minimum 2 300 ha de terres consacrées à l'activité agricole auxquels s'ajoutent des espaces naturels et forestiers. L'ensemble de ces espaces devient non urbanisable. C'est donc une protection extrêmement forte, qui sanctuarise les espaces à très long terme.

Pour élaborer le projet de périmètre de cette zone, l'Etablissement Public du Plateau de Saclay a mis en place une commission *ad hoc*, qui a travaillé à partir d'un diagnostic du fonctionnement des espaces ouverts réalisés par la SAFER d'Ile de France et de nombreux entretiens avec la profession agricole.

Suite au travail de cette commission, le conseil d'administration de l'EPPS du 6 juillet 2011 a adopté un projet de périmètre comprenant 2 383 ha.

Le Conseil général est saisi pour avis sur le projet de délimitation de la zone, au même titre que celui de l'Essonne, le Conseil régional, les EPCI, la chambre interdépartementale d'agriculture d'Ile de France, la SAFER, l'ONF et le comité consultatif de l'EPPS. Compte tenu de ces avis, le projet de délimitation sera ensuite arrêté par une nouvelle délibération du Conseil d'Administration de l'EPPS puis soumis à enquête publique. La zone sera in fine délimitée par Décret en Conseil d'Etat.

L'avis du Département qui vous est proposé couvre les trois aspects : environnement et agriculture, développement urbain, transport.

Le Département est prêt à participer à la valorisation de la zone de protection naturelle, agricole et forestière, par la mise en œuvre de la politique des espaces naturels sensibles, avec les acteurs locaux qui le souhaiteraient. Il s'agit d'organiser la fréquentation des espaces naturels et de mieux maîtriser la pression urbaine et la forte demande de nature aujourd'hui trop concentrée sur la vallée de la Bièvre et les étangs de La Minière.

Si la délimitation de la zone de protection est en adéquation avec les politiques départementales en matière agricole et d'espace naturel, en revanche, elle impacte irrémédiablement les modes de développement des villes comprises dans l'OIN. En effet, elle ampute le territoire d'une partie importante du foncier mobilisable. Sur les Yvelines, la zone de protection obère en effet une partie du potentiel de 500 ha d'urbanisation préférentielle identifié par le projet de SDRIF 2008. Dans le secteur de La Minière, seuls 77 hectares restent urbanisables contre 150 dans le projet de SDRIF.

Parallèlement, les attentes de l'Etat en termes de construction de logement, indiquées au comité régional de l'habitat du 16 juin 2011, sont très élevées : près de 4000 logements sont attendus par an sur la partie yvelinoise de l'OIN, soit le double des objectifs inscrits dans les Programmes Locaux de l'Habitat.

Le Département des Yvelines sera donc extrêmement vigilant à ce que des moyens -opérationnels et financiers-, adaptés à cette nouvelle situation, soient mis effectivement à la disposition des territoires yvelinois de l'OIN.

La délimitation de la zone de protection prévoit les besoins de renforcement des réseaux de transport induits par les développements projetés. Les emprises nécessaires sont déduites de la zone agricole.

Pour le projet de maillage départemental -RD 938/ RD 91-, dans la mesure où il traverse la zone agricole, il serait opportun de privilégier un schéma de principe qui permette de dégager une entité agricole suffisante au nord de la voie. Sur la commune de Châteaufort, au droit de la RD 36, les rayons de courbure imposés par le projet de délimitation de la zone agricole ne permettent pas la réalisation d'un métro automatique rapide et de forte capacité. Le Département des Yvelines, attaché à la rapidité de la liaison Orly-Versailles par le métro automatique demande à ce que les emprises nécessaires à sa réalisation soient prises en compte par la délimitation de la zone de protection.

En conséquence, je vous invite à adopter la délibération suivante :

Le Conseil général émet un avis favorable sur le projet de délimitation de la zone de protection naturelle, agricole et forestière du plateau de Saclay sous réserve :

- de modifier légèrement le schéma de principe des emprises prévues pour la réalisation du projet de maillage routier départemental RD 938 - RD 91 conformément à la carte ci-annexée.
- que ce schéma de principe puisse évoluer au sein d'un faisceau suffisamment large, à surface égale prélevée sur la zone agricole, pour permettre d'arrêter le tracé définitif en concertation avec les collectivités concernées et prenant en compte les emprises des ouvrages annexes nécessaires ainsi que l'optimisation de l'intégration paysagère de la voie en cohérence avec les développements projetés.
- de déduire de la zone de protection les emprises nécessaires à la réalisation de la liaison Orly - Versailles par un métro automatique rapide et capacitaire sur la commune de Châteaufort.
- que la délimitation de la zone de protection puisse être ajustée dans le cadre de compensations foncières à surface égale pour permettre la réalisation de ces infrastructures de transport en commun structurantes et de ses équipements annexes.

Demande à être associé à l'élaboration du programme d'action prévu à l'article L.141-7 du code de l'urbanisme au titre de sa politique des espaces naturels.

Demande que les moyens opérationnels et financiers mis à disposition des territoires yvelinois de l'OIN soient suffisants pour compenser l'amputation d'une partie de leurs potentiels de développement et permettent de rendre opérationnels les projets, notamment en renouvellement urbain.

Demande que les futurs Contrats de Développement Territorial soient l'un des vecteurs de la mise à disposition des moyens opérationnels et financiers nécessaires et adaptés à ce nouveau contexte foncier.

La commission urbanisme, Environnement et affaires rurales a émis un avis favorable à la majorité, en amendant la délibération sur plusieurs points, soit : [*modifications en italique*]

LE CONSEIL GENERAL,

Vu...[*série d'attendus sans changement*]

Considérant que le projet de délimitation de la zone de protection naturelle, agricole et forestière du plateau de Saclay :

- est en cohérence avec les politiques départementales agricoles et de préservation des espaces naturels ;
- mais ampute une partie importante du potentiel foncier de développement dans les Yvelines, impliquant des modes de développement en renouvellement urbain, donc plus complexes, plus longs et plus coûteux ;
- et ne doit pas obérer la réalisation des infrastructures de transport rendues nécessaires par les développements de l'OIN,

Considérant que le projet de délimitation de la zone de protection naturelle, agricole et forestière du plateau de Saclay impacte fortement et irrémédiablement le potentiel de développement de la partie yvelinoise de l'OIN, et qu'il implique de ce fait un développement urbain, sur les espaces restants, à la hauteur du positionnement métropolitain de ce territoire yvelinois, afin d'appuyer la nécessité de créer deux gares du réseau Grand Paris Express sur Saint Quentin-en-Yvelines,

Sa Commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales entendue,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Emet un avis favorable sur le projet de délimitation de la zone de protection naturelle, agricole et forestière du plateau de Saclay sous réserve :

- *que si des modifications du périmètre de protection devaient intervenir, celles-ci ne doivent en aucun cas diminuer la superficie des espaces de développement yvelinois.*
- de modifier légèrement le schéma de principe des emprises prévues pour la réalisation du projet de maillage routier départemental RD 938 - RD 91 conformément à la carte ci-annexée.
- que ce schéma de principe puisse évoluer au sein d'un faisceau suffisamment large, à surface égale prélevée sur la zone agricole, pour permettre d'arrêter le tracé définitif *en concertation avec les collectivités concernées et* prenant en compte les emprises des ouvrages annexes nécessaires ainsi que l'optimisation de l'intégration paysagère de la voie en cohérence avec les développements projetés.
- de déduire de la zone de protection les emprises nécessaires à la réalisation de la liaison Orly - Versailles par un métro automatique rapide et capacitaire sur la commune de Châteaufort, *ainsi que celles nécessaires à la réalisation du transport en commun en site propre entre Vélizy et Saclay sur l'ensemble du tracé impacté par la zone de protection.*
- que la délimitation de la zone de protection puisse être ajustée dans le cadre de compensations foncières à surface égale pour permettre la réalisation de *ces infrastructures de transport en commun structurantes* et de ses équipements annexes.

Demande à être associé à l'élaboration du programme d'action prévu à l'article L.141-7 du code de l'urbanisme au titre de sa politique des espaces naturels.

Demande que les moyens opérationnels et financiers mis à disposition des territoires yvelinois de l'OIN soient suffisants pour compenser l'amputation d'une partie de leurs potentiels de développement et permettent de rendre opérationnels les projets, notamment en renouvellement urbain.

Demande que les futurs Contrats de Développement Territorial soient l'un des vecteurs de la mise à disposition des moyens opérationnels et financiers nécessaires et adaptés à ce nouveau contexte foncier.

MME AUBERT – J'ai bien noté les amendements proposés, mais ils ne vont pas dans le sens que j'attendais.

Avant tout, je dois dire que je me réjouis de la sanctuarisation de ces 2 300 hectares : ce n'était pas gagné au départ dans le projet de l'OIN. J'adhère totalement à l'objectif exposé, à savoir de prémunir cet espace contre le grignotage urbain pour maintenir ses qualités agronomiques et environnementales. En revanche, m'appuyant sur la délibération que nous allons proposer au conseil municipal de Jouy-en-Josas la semaine prochaine, je regrette vivement que les terres agricoles de La Minière ne soient pas incluses dans le périmètre sanctuarisé de l'OIN. Ces terres sont reconnues, y compris par l'EPPS, comme particulièrement riches pour l'agriculture.

Le Département déplore une amputation du foncier disponible pour des activités industrielles et tertiaires, mais ces terres agricoles participent à part entière au développement économique, elles ne constituent pas simplement un paysage. Que souhaite-t-on pour les Yvelines ? Certainement pas un paysage uniformément urbanisé. Certes, le Département mène une politique forte de protection des espaces sensibles et naturels, qui est unanimement louée. Mais ici, il ne s'agit ni d'étangs ni de bois, il s'agit d'activité agricole.

Nous serons fiers demain d'avoir su préserver ces hectares de paysage dont l'activité a un avenir beaucoup plus certain et solide que d'autres activités économiques. Force est de constater que de nombreux sites dans ce secteur cherchent depuis des années des locataires : C'est le cas de Nortel à Châteaufort, de Thalès à Guyancourt et d'autres. On parle également de la reconversion possible de l'aérodrome de Toussus-le-Noble, et Satory n'est pas saturé. La place ne manque donc pas pour accueillir du développement économique. La défense de cette zone de La Minière a été un des fers de lance de ma campagne électorale. Je reste donc fidèle à mes électeurs et, en cohérence avec ce que j'ai toujours affirmé, je voterai contre cette délibération, sauf si l'on apporte une réserve assurant la sanctuarisation de cette zone.

Quant au projet de maillage routier, c'est un autre problème.

M. LE PRESIDENT – Voilà un message clair à notre assemblée.

M. DELIGNE – Je partage l'intégralité des arguments et des conclusions de Marie-Hélène Aubert. Cette délibération aura des conséquences importantes et durables pour notre territoire. Or, je l'ai souvent dit, la réussite de l'OIN nécessite la concertation avec les élus locaux, en lien avec les habitants, sauf à vouloir se mettre les uns et les autres à dos. Nous avons souvent réaffirmé cette exigence de travail en commun, et vous savez nos attentes : la protection de l'essentiel des surfaces agricoles à l'est de la RD 91 et notamment les terrains situés le long de cette voie. L'établissement public de Paris-Saclay, qui propose cette carte, affirmait que rien ne se ferait sans les élus. Mais il n'a pas tenu compte d'eux.

Chers collègues, accepteriez-vous sans réagir que, dans votre commune ou votre canton, l'avenir de plusieurs dizaines d'hectares soit décidé sans vous et imposé à la population ? C'est pourtant ce qui

se passe. La carte proposée par l'EPPS est en contradiction avec les orientations du plan local d'urbanisme de Guyancourt. Le conseil de la communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines a d'ailleurs émis hier soir un avis défavorable à l'unanimité, sauf à accorder des protections sur les terrains de La Minière. La semaine prochaine, le conseil municipal de Guyancourt se prononcera, dans le même sens j'en suis sûr. En outre, les maires de la vallée de la Bièvre et nombre de conseillers généraux ici – j'en suis touché – ont compris que ce serait une erreur que de ne pas protéger les espaces agricoles de la Minière.

Or, répondre à nos attentes était possible et reste possible. La loi relative au Grand Paris et le SDRIF établissent que ce sont 2300 hectares au minimum qui doivent être protégés pour l'exploitation agricole sur le plateau de Saclay. Le SDRIF précise que cela comprend environ 200 hectares au nord-ouest de Toussus-le-Noble, ce qui désigne Guyancourt et les terrains de La Minière.

Par ailleurs, de nombreuses incohérences entachent cette carte. Des terrains déjà classés y figurent, des terrains en Essonne sont intégrés dans les zones protégées contre l'avis des communes concernées. Si le problème est vraiment le manque d'hectares, on sait où les trouver, la carte le permet. Mais nous ne sommes pas dupes. Au début de ce mois, M. le préfet a diffusé un projet d'arrêté de zone d'aménagement différé de La Minière. Ce projet d'arrêté couvre les territoires agricoles non protégés par cette carte de l'EPPS. Donc tout ce qui ne sera pas protégé aujourd'hui sera demain intégré dans une ZAD et risque – je ne connais pas le projet précis – d'être urbanisé. Si l'assemblée départementale adopte un avis favorable, quelles que soient vos réserves, vous savez bien que l'Etat retiendra l'avis favorable et enterrera peu à peu les réserves. Ce serait signer un chèque en blanc à l'EPPS, qui n'a toujours pas compris ce qu'est le travail en commun avec les élus, sans aucune garantie, pour environ 60 hectares. Si vous aussi vous estimez que ce projet est imparfait et qu'il faut le modifier, vous devriez émettre comme le groupe des élus de gauche un avis défavorable. Cet avis défavorable pourrait être revu, comme le disait Marie-Hélène Aubert, dès que notre demande sur la préservation des terres serait prise en compte.

Enfin, puisque vous proposez d'ajouter à la délibération un considérant – que je peux comprendre – qui indique qu'il y a aussi des nécessités de développement urbain ainsi que des projets autour des gares, je vous le dis clairement : il est possible de le faire sans toucher à ces terres agricoles. C'est possible pour le logement dans le cadre du PLH de Saint-Quentin-en-Yvelines, c'est possible en accueillant des activités dans des sites qu'à mentionnés Mme Aubert, sans oublier le corridor ferroviaire de Saint-Quentin-en-Yvelines. On peut donc satisfaire ce considérant en préservant les terres agricoles.

Très sincèrement, je n'imagine pas qu'on puisse faire fi d'arguments qui sont aussi forts. Les deux conseillers généraux concernés se sont exprimé avec force ; les municipalités, l'intercommunalité, de même que les élus de la vallée de la Bièvre, ont dit leur souci de voir préserver ces terrains. Si l'on nous dit aujourd'hui que l'on ne peut rien faire car ces terrains seront protégés, c'est faux. Nous en avons fait la démonstration.

M. VANDEWALLE – Il s'agit là d'un sujet sensible, que je connais bien, puisque je suis l'un des auteurs de l'amendement qui a conduit à la création de la zone de protection de 2300 hectares – très précisément, 2 301 hectares actuellement. L'objectif est donc rempli. Cela a fait l'objet de longues discussions et d'un groupe de travail présidé par le maire de Versailles, M. de Mazières, président de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc. Il n'est donc pas exact de dire que les élus ont été tenus totalement à l'écart.

On a donc sanctuarisé les terrains, comme c'était l'objectif. Je ferai simplement deux remarques à ce sujet. D'abord, puisqu'il y a des documents d'urbanisme, je veux bien me référer au SDRIF de 2008, que François Deligné l'a évoqué : non seulement ces terrains ne sont pas protégés, mais on est là dans les zones à bâtir – qui figurent sur la carte du SDRIF par des pastilles rouges. Le plan de protection des terres agricoles ici proposé est restrictif par rapport au SDRIF, puisqu'il supprime environ la moitié des possibilités d'urbanisation qui figurent au SDRIF.

Sur le fond, je suis assez sensible à l'argument de François Deligné et je m'interroge sur l'opportunité d'urbaniser ces terrains. Mais le fait de ne pas les sanctuariser dans les 2300 hectares ne signifie pas que demain ils seront urbanisés.

M. DELIGNE – Et la ZAD ?

M. VANDEWALLE – Jusqu'à nouvel ordre ce sont encore les aménageurs eux-mêmes, dont nous faisons partie, qui décident.

Ma position est donc claire : je ne souhaite pas, moi non plus, qu'on urbanise les terrains à l'est de la RD 91. On dispose de suffisamment d'espace à aménager autour, notamment à Satory et il y a aussi des possibilités de réaménagement urbain à réexaminer. Il n'y a donc là rien d'urgent. Mais pour ma part, je ne vois pas d'inconvénient à adopter le document en l'état.

M. LE PRESIDENT – L'avis d'Yves Vandewalle compte d'autant plus qu'il s'est fortement impliqué dans la sanctuarisation de ces terrains agricoles.

MME BOUTIN – Monsieur le Président, j'avoue que je me sens un peu mal à l'aise. Je comprends bien la nécessité d'avancer sur ce grand projet. Cela dit, depuis des années je me suis battue, sur mon territoire et ailleurs pour l'agriculture. Je vous remercie de la politique que vous soutenez, et que même vous initiez, en sa faveur dans notre département. Cette agriculture, en zone périurbaine, est fragilisée. Je ne peux donc pas rester insensible aux observations de Marie-Hélène Aubert et de François Deligné. Je salue la compétence d'Yves Vandewalle et je ne mets pas en cause ce qu'il a dit, y compris sa certitude que, sur la durée, cette zone ne sera pas urbanisée.

Mais ce qui me gêne le plus, c'est que – si j'ai bien compris – les élus directement concernés n'ont pas été consultés. Si c'est le cas, ce n'est pas acceptable. Pour une opération aussi déterminante pour l'est du département, il n'est pas possible de ne pas consulter les élus ou au moins d'attendre le vote des conseils municipaux. Nous prenons une orientation importante pour ce département et si les élus ne sont pas directement partie prenante, même s'ils ont voté contre, le projet partira sur une mauvaise base. Je souhaite donc, monsieur le président, que vous puissiez m'éclairer sur ce sujet. Si ce que j'ai compris se confirme, vous me permettrez de m'abstenir.

M. BRILLAULT – Philippe Pivert et moi-même, dans le cadre d'Yvelines Renouveau, sommes dans le même esprit que Christine Boutin : nous défendons ces surfaces agricoles ainsi que le partenariat avec les élus. Comme elle, je dirai qu'on ne peut pas rester insensible aux propos de nos collègues. Je remercie M. Vandewalle, qui a présenté une synthèse intéressante et qui, somme toute, nous conforte dans le choix actuel par rapport au SDRIF. Néanmoins, j'aimerais vous demander s'il est possible de différer cette délibération...

M. LE PRESIDENT – Une demande très classique....

M. BRILLAULT – C'est une question que je pose. Etant donné l'importance du sujet est-il possible, peut-être dans une séance privée, de poursuivre les échanges pour parvenir à une délibération qui corresponde à l'attente des uns et des autres ? Par solidarité avec les élus voisins, s'il n'est pas possible d'avoir cette réunion de travail avant de délibérer, nous nous abstiendrons.

MME MARY – Pour avoir travaillé dans le sud des Yvelines, je me souviens d'un projet de ZAD sur la plaine entre Coignières et Rambouillet. Il avait été fait par Michel Rocard – par la gauche donc, je n'hésite pas à la reconnaître. Je me souviens aussi du combat mené par Christine Boutin et par tous les élus locaux, y compris au nord de la zone : cette ZAD n'est toujours pas faite. Donc, quand on veut défendre des territoires de qualité, on peut le faire.

Par ailleurs, je signale à Yves Vandewalle que la pastille rouge, signe que le terrain est urbanisable, que l'on trouve sur la carte du SDRIF au niveau de La Minière, se trouve en fait de l'autre côté de la route, où les qualités de la terre sont bien moindres que sur les terrains de l'INRA.

M. VANDEWALLE – Je ferai circuler le plan, si nécessaire. C'est toute la zone depuis la RD 91 jusqu'à la limite de la zone d'activité de Buc, au sud de La Minière, qui est urbanisable. Mais bien sûr, le SDRIF n'est pas l'évangile.

M. DELIGNE – Cette pastille me reste un peu en travers de la gorge ! Car enfin, la raison pour laquelle on a fait indiquer spécifiquement qu'étaient concernés 200 hectares au nord-ouest de Toussus-le-Noble, c'est pour protéger la zone de La Minière. J'avais demandé que cet amendement soit fait pour que les pastilles rouges indiquent une possibilité d'urbanisation, mais que l'on soit sûr quand même de conserver les terrains agricoles. J'ai dit tout à l'heure que je pouvais accepter le considérant supplémentaire sur la nécessité de développement, mais sur des terrains autres que ces terres agricoles. Le grignotage, le développement en tache d'huile, c'est le contraire de ce qu'il faut faire. Nous sommes là à la limite est de Saint-Quentin-en-Yvelines, pas simplement de Guyancourt. Souhaite-t-on que Saint-Quentin pratique l'étalement urbain ou ne pensez-vous pas comme moi que, sur une surface équivalente à Paris, on a déjà de quoi faire ?

Il s'agit là d'une question fondamentale. On fait valoir que la zone ne sera pas urbanisée, jusqu'à nouvel ordre. Mais le projet de ZAD que le préfet m'a communiqué dit ce qu'il en sera vraiment : la ZAD couvrira tous les terrains qui ne sont pas sanctuarisés. Il est donc essentiel de savoir quelle zone on veut conserver pour l'agriculture.

Pour ce qui est des interrogations de Mme Boutin, je peux donner les précisions suivantes. Il y a eu plusieurs réunions. J'y ai toujours exprimé nos attentes précisément et les motions faites par Guyancourt. Dès février 2007, j'avais écrit à Nicolas Sarkozy, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire en lui demandant de tenir compte des élus. L'EPPS n'a pas tenu compte de nos attentes. Je ne dis pas qu'il n'y a pas eu d'échange : j'ai exprimé nos attentes, on n'en a pas tenu compte. C'est cela qui me semble grave, car c'est ainsi qu'on se met sur de très mauvais rails.

Emettre un avis défavorable, sauf à prendre en compte nos demandes sur les terrains de La Minière, c'est ouvrir la possibilité de repartir, demain, sur de bons rails.

D'autre part, Jean-Marie Tétart qui n'était pas concerné par la question des terres agricoles, l'était par celle du maillage routier. Je peux témoigner que, avec lui et les services du Conseil général, nous avons eu des réunions, on nous a fourni des éléments éclairants et nous sommes en train de prévoir à un tracé qui soit le plus au nord possible pour le maintien de ces terres agricoles et en fonction de considérants techniques. Il n'y a donc rien d'insurmontable sur ce point, et les réserves que vous introduisez dans la délibération prouvent bien le souci qui est le vôtre de réaliser cette liaison qui fait partie d'un maillage. Si vous avez lui dans *le Parisien* ou *les Nouvelles de Versailles* les propos d'un maire pour lequel il faut fermer la RD 938, sachez que ce serait tout le contraire d'un maillage. Mais sur ce point, dans notre assemblée, on peut certainement parvenir à l'unanimité.

M. VANDEWALLE – Je ne peux que répéter qu'on a sanctuarisé 2 300 hectares ; ensuite, certains auraient voulu qu'on en fasse de même dans un certain nombre d'endroits. Mais dans la loi, il est inscrit qu'il faut protéger 2 300 hectares. Ce travail a été fait. S'il faut en faire 2 320, 2 400, 2 500, c'est un autre débat, même si je partage assez ce que dit François Deligné sur le fond.

M. LE PRESIDENT – J'ai le sentiment que l'avenir des terrains de La Minière suscite une réaction que nous partageons tous, et qui correspond bien à la sensibilité de notre assemblée départementale.

MME AUBERT – Il n'est pas question de demander de sanctuariser 2 400 ou 2 500 hectares. Mais il y a des terres, dans le périmètre de l'OIN, qui sont déjà sanctuarisées par ailleurs. Ainsi le site de

l'INRA, inclus dans ce périmètre alors qu'il n'est pas sur le plateau, est déjà classé avec la vallée de la Bièvre. Ce site n'a pas à entrer dans les 2300 hectares protégés et des substitutions peuvent être opérées.

M. LE PRESIDENT – Je prévoyais un débat intéressant. Il l'a été en effet, ce qui prouve combien nous sommes tous attachés au paysage des Yvelines et au caractère exceptionnel de certains sites. La Minière, avec son chapelet d'étangs, en fait partie.

Je voudrais d'abord replacer cette délibération dans son contexte. S'agissant de l'EPPS, nous avons bien conscience depuis un certain temps, que presque tout va se passer dans l'Essonne et bien peu dans les Yvelines. Il nous faut donc trouver suffisamment de territoires à développer pour que le projet ne se limite pas à l'Essonne. Lorsque nous nous sommes battus pour obtenir des gares sur la ligne inscrite dans le projet du Grand Paris, à Satory, à Saint-Quentin Technocentre et Saint-Quentin Université, l'Etat expliquait ses réserves par le fait qu'il n'y avait pas d'activités ni de population pour justifier cette implantation – au départ, les gares étaient prévues dans l'Essonne et la ligne ne faisait que traverser les Yvelines.

Il faut donc ménager des possibilités de développement économique et de développement de ces infrastructures qui nous manquent tant, come l'a dit Joël Loison. D'autre part, au départ rien n'était gagné quant à la sanctuarisation de nos terres agricoles. Nous sommes parvenus à protéger 2383 hectares. Peut-être, comme l'a suggéré Mme Aubert, peut-on ne pas y inclure des terrains déjà classés par ailleurs. Pourquoi pas ? Je n'y suis pas hostile. Mais concevez la difficulté de cet exercice qui consiste à rendre le territoire des Yvelines attractif pour le développement économique, par la création d'infrastructures, afin de ne pas laisser l'Essonne récupérer le développement économique en nous laissant les contraintes, c'est-à-dire des problèmes de liaison et de logement. Il faut partager le développement économique pour la crédibilité du projet.

Pour donner quelques précisions sur les questions qui viennent d'être soulevées, François de Mazières, en sa qualité de président de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc a participé à l'exercice de délimitation. Rien n'est totalement parfait certes, mais les élus ont quand même été associés et consultés, même si tous n'ont peut-être pas été entendus.

L'EPPS avait cette tâche difficile de trouver un équilibre entre la préservation des espaces agricoles et le développement économique. L'ensemble des interventions ont prouvé notre attachement aux espaces agricoles. D'abord, il y a là une richesse économique – nous soutenons l'agriculture, comme le prouve notre première délibération – et en même temps un site d'exception.

Ayant été très sensible à la qualité de ces interventions, je vous propose d'émettre le souhait que ne soit pas urbanisée toute la zone à l'est de la RD 91. Je crois que cela fait consensus. Nous en avons déjà récupéré une grande partie, puisque le SDRIF avait considéré comme urbanisables 150 hectares, et dans le projet actuel, il n'y avait plus que 77 hectares. Cette modification que je propose viendrait balancer l'amendement proposé par M. Loison, de façon à voir comment on pourrait envisager sur d'autres terres l'urbanisation de la partie yvelinoise de l'EPPS.

Enfin, je rappelle que la procédure n'est qu'à son début. Pour répondre à Philippe Brillault, nous ne pouvons pas reporter l'examen de la délibération, car la loi nous fait obligation de délibérer avant le 1^{er} octobre. Dans cette première phase, nous donnons un avis de même que le Conseil régional, les EPCI, la chambre départementale d'agriculture, l'ONF, les chambres de commerce, le comité consultatif de l'EPPS l'ayant déjà fait. Il y aura ensuite délibération du conseil d'administration de l'EPPS, puis enquête publique et au terme, décret en Conseil d'Etat.

Je vous demande donc d'émettre un avis favorable, avec l'amendement et le souhait de laisser non urbanisés tous les terrains à l'est de la RD 91.

MME BOUTIN – Cette délibération engage à la fois l’avenir du département et son image, et je rends hommage à votre souci de conciliation. Mais ne pourriez-vous proposer un terme un peu plus fort qu’un simple « souhait » ?

M. LE PRESIDENT – Nous n’avons pas possibilité d’interdire, non plus.

M. VANDEWALLE – Je tiens à souligner la force de certaines réserves déjà émises dans la délibération et qui concernent le maillage de la RD 938 et de la RD 91 ainsi que les emprises potentielles du futur métro automatique. Mais pour aller dans le sens de Christine Boutin, nous pourrions écrire que nous émettons des réserves sur l’urbanisation de la zone comprise entre la RD 91 et la zone protégée.

M. LE PRESIDENT – Est-ce que cela ne pose aucun problème pour la possibilité d’extension du Technocentre ? Il devait se développer sur ce site, mais en raison de difficultés, il a renoncé à accueillir son personnel des Hauts-de-Seine.

M. DELIGNE – Non, il y a d’autres difficultés. Veiller au développement économique est une vraie préoccupation et la commune de Guyancourt comme la CASQY en ont bien conscience. Toute notre histoire prouve que nous y sommes attentifs, en particulier pour le Technocentre. Si celui-ci n’a pas procédé à un agrandissement sur place en regroupant d’autres sites, les raisons en sont d’abord internes à Renault, et c’est aussi, comme je l’ai exposé à M. le préfet lors de sa venue, le poids financier de la taxe sur les bureaux. Il y a bien du foncier, notamment avec Thales optronique, ce qui rend tout à fait inutile d’empiéter sur les terres agricoles. Cette taxe sur les bureaux qui a été faite pour financer l’OIN a finalement été un frein. Cela prouve que l’attractivité économique ne se décrète pas. Je suis bien d’accord pour ce qui est du logement, des infrastructures, des équilibres globaux, avec les espaces protégés.

Rappelons aussi le calendrier. L’EPPS a pris une décision le 6 juillet, et faute de prise de position de notre part dans les deux mois, cela valait avis favorable ! D’ailleurs, avant même le conseil d’administration du 6 juillet, Mme Péresse avait fait une conférence de presse pour annoncer ce que serait la carte. C’est aussi un aspect de la concertation des élus. On peut bien dire que François de Mazières et d’autres élus siègent au conseil d’administration de l’EPPS. Mais Mme Péresse avait annoncé cette carte lors d’une conférence de presse en invitant certains élus et pas d’autres – je ne l’étais pas – ce qui n’est pas tout à fait républicain.

M. LE PRESIDENT – Je tiens à souligner, car on semble un peu l’oublier, que ce projet de développement est une chance pour les Yvelines. Essayons donc, les uns et les autres, de prendre un peu de hauteur de vue. Vous connaissez mon attachement à la préservation du territoire, mais je suis également très attaché au développement économique pour concurrencer les territoires voisins et en particulier l’Essonne. Je ne peux donc que me réjouir de voir l’EPPS faire du développement dans les Yvelines. Si la préservation de terres agricoles est essentielle, il ne faut pas qu’elle occulte le reste, et Yves Vandewalle, avec d’autres, a fait un très beau travail en sanctuarisant près de 2400 hectares de terres agricoles. Ce n’est pas neutre, ne l’oublions pas, et l’EPPS l’a validé. Il faut donc raison garder dans ces dossiers importants pour le développement de notre territoire. Je souhaite donc que nous prenions acte des inquiétudes relayées sur tous les bancs.

M. VANDEWALLE – Il y a quand même des propos que je ne peux laisser passer sans réagir. D’abord, je représentais le Conseil général au conseil d’administration de l’EPPS le 6 juillet : il y avait donc bien des élus présents. Ensuite, même si je n’aime pas me situer sur ce terrain, je tiens à dire publiquement que ce jour-là les élus de gauche ont boudé le conseil d’administration. On ne peut pas dire qu’il n’y a pas de concertation quand on ne se rend pas dans les instances qui décident. La

politique de la chaise vide est la pire et je demande un minimum d'honnêteté intellectuelle : on a le droit de ne pas venir, mais alors, on assume.

M. SYLVESTRE – En raison d'une certaine confusion dans les esprits, je vous demanderai une brève suspension de séance.

M. LE PRESIDENT – Je ne sais pas si elle sera nécessaire et si vous maintiendrez cette demande quand j'aurais résumé mes propositions, à savoir adopter la délibération amendée, en ajoutant, après l'avis favorable une nouvelle réserve :

« sous réserve que les terrains situés à l'est de la RD 91 ne soient pas urbanisés. »

MME AUBERT – Merci beaucoup.

M. DELIGNE – Nous sommes ici devant la carte de l'EPPS, pas celle du Conseil général. Si elle suscite de telles réactions, c'est que lorsque les résultats du conseil d'administration du 6 juillet sont rendus publics avant cette date, on peut se demander à quoi sert ce conseil d'administration. Sur le fond, vous faites une proposition pour répondre au problème réel que posent les terrains de La Minière. C'est une première avancée, car cela signifie clairement que, pour La Minière, cette carte n'est pas satisfaisante. C'est la raison pour laquelle, sachant qu'on en est au tout début d'un processus, je propose pour ma part au nom du groupe des élus de gauche, la formulation suivante : « avis défavorable, sauf à intégrer l'essentiel des terrains situés à l'est de la RD 91 et notamment ceux qui sont le long de la RD 91. »

M. LE PRESIDENT – Etant d'un naturel optimiste, je propose un avis favorable avec la réserve indiquée.

M. DELIGNE – Ces questions sont vitales pour l'avenir et concernent toute la population. Je ne manquerai donc pas par la suite, d'être extrêmement attentif. L'arrêt de ZAD est déjà pris, on ne peut pas faire comme si rien ne se passait. Je ne tromperai pas les habitants.

M. LE PRESIDENT – Nous n'avons pas l'habitude de le faire, ni les uns ni les autres, et nous serons très vigilants sur l'application des projets de développement.

M. LOISON – Je suis totalement favorable à cette réserve sur la non urbanisation des terrains à l'est de la RD 91. Etant membre du conseil d'administration de l'EPPS, c'est une position que j'y ai toujours défendue. Je n'ai pas été entendu, c'est vrai. Mais je voudrais rétablir une vérité : les élus de gauche n'ont jamais participé à aucun conseil d'administration de l'EPPS, et pas seulement sur ce sujet.

M. LE PRESIDENT – Tout à fait, et nous ne parlons pas des élus yvelinois, mais de ceux de l'Essonne.

MME BOUTIN – Je voterai la délibération avec l'amendement que vous proposez. Je comprends que M. Deligné veuille aller plus loin, mais votre rédaction prend en compte l'interrogation légitime qui s'est exprimée. Il faudra bien sur être très vigilant, et je pense que notre voix aura du poids.

M. LE PRESIDENT – Je pense que cela traduit exactement la sensibilité de la grande majorité des membres de notre assemblée.

MME AUBERT – Je vous remercie d’émettre cette réserve et j’adhère totalement aux propos de Christine Boutin : Je voterai ce que vous proposez et je compte sur notre vigilance à tous sur ce qui va se passer sur les terrains de La Minière.

M. PIVERT – Avec la garantie que vous nous apportez, notre groupe Yvelines Renouveau va voter cette délibération.

La délibération, dans le texte de la commission, mise aux voix, est adoptée avec dix voix contre (groupe des élus de gauche)

M. LE PRESIDENT – Je sou mets à votre approbation la délibération ainsi amendée et complétée par la mention « sous réserve de la non urbanisation des terrains situés à l’est de la RD 91 ».

MME AUBERT – La sanctuarisation des terrains, plutôt.

M. LE PRESIDENT – Nous n’avons pas qualité pour en décider. Je maintiens le terme de non urbanisation.

MME AUBERT – Dans ce cas, je m’abstiendrai.

La délibération, amendée, mise aux voix, est adoptée avec une abstention (Mme Aubert) et dix voix contre (groupe des élus de gauche).

Pratique de la grimpe d’arbres

M. OLIVE, *rapporteur* – Voici une délibération à coup sur plus légère.

Le programme que nous avons adopté pour valoriser les espaces naturels sensibles identifiés dans le SDADEY a été prolongé jusqu’en 2013. Dans ce cadre, il vous est proposé d’autoriser la grimpe d’arbres dans une vingtaine d’espaces départementaux. Cette pratique doit se faire dans le respect du milieu et de la sécurité du public, avec des équipements qui ne peuvent être permanents. Elle est payante et il est donc prévu une redevance au profit du Département, qui devrait rapporter mille euros pas an.

La commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales a émis un avis favorable à l’unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – Vous aurez bien compris que nous ne le faisons pas pour la recette attendue, mais par souci d’ouvrir nos forêts départementales aux sports et aux loisirs.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l’unanimité.

Zone de préemption à Juziers

M. BEL, *rapporteur* – La magnifique commune de Juziers, dans le parc du Vexin français, possède une forêt de 300 hectares qui mériterait d’être ouverte au public. C’est l’objectif de la création d’un espace naturel sensible que le Département voudrait préempter. La commune souhaite également aménager 25 hectares de terrains en espaces naturels sensibles, notamment sur l’île de Juziers en face des usines de Flins, avec création d’une passerelle. Une fois la préemption par la commune acquise, le parc régional naturel du Vexin français pourrait subventionner l’opération. Il vous est donc proposé d’instituer cette zone de préemption de 325 hectares, dont 300 hectares contrôlés par le Département et 25 hectares par la commune de Juziers.

La commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales a émis un avis favorable à l’unanimité avec enthousiasme et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – Qui prendra en charge la passerelle ?

M. BEL – Le projet est encore flou et la collectivité y travaille. Il faudra certainement les efforts conjugués du parc naturel du Vexin français, voire du syndicat mixte des berges de la Seine et de l’Oise et de la commune.

M. LE PRESIDENT – Et du Département, je n’y suis pas opposé.

M. BEL – Le Département intervient par l’intermédiaire du parc naturel ainsi que par celui du SMSO.

M. LE PRESIDENT – Voyez de nouveau que si nous poursuivons notre politique d’acquisition des espaces naturels sensibles, c’est en vue de leur ouverture au public.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l’unanimité.

Château de La Madeleine

M. LE PRESIDENT – Cette délibération concerne une aide pour le portail du château de La Madeleine – il s’agit exactement du pont-levis. On se demande d’ailleurs pourquoi cette partie n’est pas couverte par la convention signée avec la Région, car celle-ci aurait pu participer.

M. COLIN, *rapporteur* – Le parc national régional de la Haute vallée de Chevreuse s’apprête à aménager et à agrandir la maison du Parc, sur le site du château de La Madeleine. Le Conseil général et la Région financeront conjointement ces travaux. Le portail, en effet, reste propriété du Département et n’est pas inclus dans la convention de mise à disposition des lieux. Or sa dégradation présente un danger et le PNR souhaiterait qu’on sécurise ce site accueillant du public. Il vous est proposé d’accepter d’engager ces travaux de rénovation, qui seront menés en même temps que ceux de la maison du parc, et d’attribuer pour cela une subvention exceptionnelle de 27 250 euros au syndicat mixte de gestion du PNR.

La commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales a émis un avis favorable à l’unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – Nous paierons donc le tout et non une quote-part. Mais c’est une bonne chose, car le château accueille un très nombreux public et participe au développement touristique de la vallée de Chevreuse.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l’unanimité.

Grand projet régional pour la Seine Aval

M. JOUY, *rapporteur* – La création de l’Opération d’Intérêt National Seine Aval atteste de la volonté des grands partenaires et des acteurs locaux d’engager collectivement une action volontariste de long terme pour redynamiser cette zone, lourdement frappée par la désindustrialisation et marginalisée par la dynamique des villes nouvelles.

Dès 2006, la Seine Aval figure parmi les deux territoires de développement prioritaire et d’envergure régionale du Schéma départemental pour un Développement Equilibré des Yvelines. Le projet de SDRIF adopté par le Conseil régional en 2008 en fait aussi un territoire stratégique structurant pour le développement régional. Les travaux sur le Grand Paris ont affirmé le positionnement stratégique de l’axe Paris-Rouen-Le Havre au sein duquel la Seine Aval tient une place singulière.

Dans le protocole de l’OIN adopté en janvier 2008, les signataires – Etat, Région, Département des Yvelines, cinq établissements publics de coopération intercommunale et 51 communes –

conviennent de concentrer leurs moyens sur ce territoire. L'Etat, la Région Ile-de-France et le Département des Yvelines, s'engagent à apporter chacun 50 millions d'euros de crédits spécifiques, en sus de leurs crédits de droit commun, soit sept millions d'euros pour l'ingénierie d'aménagement et 43 millions d'euros pour l'investissement.

Le Département consacre ces crédits d'investissement à mieux desservir en transport en commun les nouveaux secteurs de développement économique et urbain, à optimiser leurs raccordements aux gares et à améliorer les franchissements de Seine.

L'Etat et la Région apportent, quant à eux, leurs financements à l'OIN dans le cadre du Grand Projet 3 du contrat de projet Etat-Région 2007-2013. Il se concentre sur « les territoires d'intérêt régional et national » autour de trois grands objectifs : la compétitivité et l'attractivité des territoires ; la dimension environnementale du développement durable ; la cohésion sociale et territoriale.

L'Etat, concentre ses crédits sur des écoquartiers et des investissements de transport structurants. Deux conventions écoquartiers, de 10 millions d'euros chacune, ont été signées le 3 mars 2009, pour l'écoquartier de la boucle de Chanteloup et pour l'écoquartier fluvial Mantes-Rosny.

Quant au Conseil régional, la convention d'objectifs pour la mise en œuvre du Grand Projet n°3 sur la Seine Aval adopté le 7 juillet 2011, fixe les modalités de sa participation : les 43 millions d'euros qu'elle apporte seront mobilisés en fonction de la production de 16 363 logements entre 2007 et 2013. Cela correspond à l'objectif de l'OIN de 2 500 logements par an sur cette période.

Désormais donc, les engagements des grands partenaires – Etat, Région et Département – sont effectifs et leur convergence est avérée. En signant la convention d'objectifs de la Région pour la mise en œuvre du Grand Projet n°3 du contrat de projet Etat – Région 2007-2013 sur le territoire de la Seine Aval, le Département et l'Etat assureront la coordination, indispensable à la qualité des opérations et à l'accélération des processus opérationnels. C'est l'autorisation pour le Président de signer cette convention qui vous est aujourd'hui demandée.

La commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – Nous attendions depuis longtemps cette participation de la Région pour 43 millions d'euros. Nous allons ainsi pouvoir entrer dans la phase opérationnelle. Ici encore, attractivité du territoire, développement économique et infrastructures vont de pair. Les financements régionaux sont répartis en une tranche ferme de 9,5 millions d'euros, à mobiliser entre la signature de la convention et le 31 décembre 2012, et une tranche conditionnelle de 33 millions d'euros. J'espère qu'elle sera bien mobilisée pour la production de logements. Mais il est un fait que beaucoup d'élus des communes de la vallée de Seine renâclent à construire des logements sur leur territoire si les infrastructures ne précèdent pas l'arrivée de populations nouvelles. Trop longtemps, nous avons subi le gonflement de la population pour constater ensuite les problèmes de transport. Essayons de régler ces derniers avant de contraindre les élus à construire. Je dis ici tout haut ce que beaucoup d'élus ... ne manquent pas aussi de dire tout haut eux aussi ! (*Sourires*) En tout cas, ce partenariat entre Etat, Région, Département et les EPCI porteurs de projet ouvre la voie à la réalisation de tous les grands projets d'aménagement du territoire. Je suis heureux de voir que la Région, conformément à ses engagements, entre maintenant dans le vif du sujet.

M. TISSIER – Nous avons quand même un certain nombre d'inquiétudes sur l'urbanisation de la boucle – avec cet éternel problème : comment y entrer et en sortir ? Hier soir encore, nous avons eu une réunion où l'inquiétude des habitants s'est exprimée. Il ne faut pas mettre la charrue avant les bœufs. Certes, dans cette délibération, on énumère des actions intéressantes – la filtration de l'eau par exemple. Mais je ne suis pas persuadé que les habitants de la boucle sont d'accord avec ce développement. Il y a bien eu des réunions de concertation mais, comme le disait François Deligné à

propos de l'EPPS, ou les opinions exprimées n'ont pas été entendues ou le désaccord est profond. Je préfère de ce fait m'abstenir.

M. LE PRESIDENT – J'ai bien conscience du problème et c'est pourquoi j'ai relayé, d'entrée, les inquiétudes des maires de la vallée de la Seine.

M. ESNOL – J'ai déjà dit quelles sont les difficultés d'aménagement que connaissent ces zones qui juxtaposent communes rurales et communes urbaines avec des difficultés sociales, face à la densification. Je m'oppose toujours à ce qu'on appelle « renforcement de l'attractivité de la région Ile-de-France » dans ces secteurs où la densité est déjà forte et où les infrastructures, de transport en commun en particulier, souffrent d'un retard considérable. Vos récentes prises de position dans la presse, monsieur le Président, sur les prolongements routiers et autoroutiers, qui rejoignent un peu les miennes, ne suffisent pas à nous rassurer. Or rien dans ce rapport ni dans la convention ne vient nous rassurer non plus, puisque les financements, importants, visent à construire plus de logements et à faire venir des entreprises. Mais le secteur est quasiment asphyxié aujourd'hui.

Joël Tissier a raison de dire que les populations sont en train de se mobiliser : la réunion d'hier soir était organisée par des associations de défense du secteur, où les populations ne sont pas du tout en phase avec ce qui est proposé dans le cadre de l'OIN. Je m'abstiendrai donc également sur cette délibération.

M. LE PRESIDENT – Je comprends très bien. Philippe Tautou va également intervenir, et il a plusieurs casquettes.

M. TAUTOU – Je peux en effet intervenir comme maire, conseiller général ou vice-président de la communauté d'agglomération en charge de l'aménagement du territoire.

Je ne peux pas laisser dire que les populations sont opposées aux projets de développement. Pour une fois, l'Etat, la Région, le Département, les EPCI et les communes se sont mis d'accord sur un plan de développement. C'est déjà assez exceptionnel pour être souligné. Bien entendu, une certaine inquiétude des populations est légitime : cela fait 40 ans qu'il ne s'est rien passé sur notre territoire. Les élus que nous sommes avons pris sa destinée en mains et souhaitons que ce territoire se développe enfin d'une manière harmonieuse. Partout des projets émergent, donc des questions se posent. A nous de faire comprendre aux associations quel objectif est poursuivi et de mettre en parallèle toutes les demandes. En tant que maires, nous recevons des gens qui demandent comment loger leurs enfants car il n'y a pas assez de logements disponibles. D'autres disent qu'il est trop cher d'en construire. D'autres encore insistent sur le développement des transports en commun, d'autres enfin font valoir que le taux d'emploi de notre territoire est le plus faible des Yvelines – à 0,37 contre 0,7 pour le département. Il faut donc développer harmonieusement notre belle vallée de Seine pour que chacun puisse y vivre correctement. Nous nous y emploierons.

M. LE PRESIDENT – Il importait aussi de rappeler ces attentes de la population.

M. VIGNIER – Au cours de cette séance, nous avons l'occasion de parler des deux OIN, et dans les deux cas, de la participation des élus. Pour l'OIN du Val de Seine, un gros travail a été fait. Je comprends le problème qui se pose dans la boucle : pourquoi cet excès d'urbanisation alors que les infrastructures empêchent d'en sortir facilement ? Mais pour le reste, entre l'ouest et l'est, au centre du val de Seine il n'y avait aucun développement. Un certain nombre de projets sont en cours pour le développement économique, l'emploi, l'urbanisation. Nous souhaitons que cette évolution ne conduise pas à ajouter des difficultés à celles qui existent, comme dans la boucle, mais à un développement harmonieux pour l'économie, l'urbanisme et l'environnement. C'est ce qui semble se faire sur cet OIN. Certes tout n'est pas parfait. Mais il y a là un certain nombre de projets à mener

à bien. De plus, la participation de la Région dans ces projets n'est pas négligeable. Soyons donc attentifs à ce qui pose problème, mais il ne faut pas jeter le bébé avec l'eau du bain.

M. LE PRESIDENT – Voilà qui est clair.

M. JOUY – Certes, il s'exprime beaucoup d'inquiétudes sur le développement à venir. Mais la convergence de l'Etat, de la Région, du Département, des communes ouvre la possibilité de développer des infrastructures indispensables, notamment pour les transports, par exemple le raccordement à l'autoroute A 13. Au niveau de Mantes, les voies de raccordement sont complètement saturées. Si l'on ne permet pas aux entreprises qui s'installent et aux nouveaux équipements d'accéder rapidement à l'autoroute, on va vers l'asphyxie.

M. TISSIER – Je prends bonne note des propos de Philippe Tautou, mais je confirme mon abstention.

M. LE PRESIDENT – Cela étant, c'est là une chance. Nous attendions beaucoup de la participation de la Région. Elle arrive, ne boudons pas notre plaisir. Les élus de la vallée de Seine ont de grandes attentes. On fait du bon travail car tous les partenaires sont présents autour de la table. Avançons ensemble, il y va de l'avenir de notre territoire.

M. BRILLAULT – S'agissant de l'accès à l'A 13 à Mantes, reculer un peu le péage vers Bonnières réglerait beaucoup de problèmes.

M. LE PRESIDENT – On y travaille. Mais les présidents qui m'ont précédé y ont consacré des années, sans parler de notre collègue Octave Saubobert qui a consacré les 35 ans de sa vie de conseiller général à cette question. Nous avons un projet – mais pas de déplacement. L'Etat est saisi actuellement de dix demandes de déplacement de péages autoroutiers dans la seule région Ile-de-France. Le déplacement de ces gares, d'un coût exorbitant, est pratiquement impossible. En revanche, on étudie attentivement une possibilité de rembourser une grande partie du péage en repartant sur la zone des Graviers. Cela devrait donner satisfaction – et un plaisir posthume à Octave Saubobert.

MME BOUTIN – Octave Saubobert doit en effet être heureux là haut. Pour ma part, je veux bien attendre quelques années, mais quand on prendra la même décision pour le péage de Saint-Arnoult, je serai ravie.

M. JOUY – Je tiens à dire bien haut que je remercie infiniment le maire du Chesnay de se préoccuper du péage de Bonnières !

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées avec deux abstentions (M. Esnol et M. Tissier).

Subvention à l'ADIL

M. GOURDON, *rapporteur* – Il vous est proposé d'attribuer pour 2011 une subvention de fonctionnement de 151 000 euros à l'Agence départementale d'information sur le logement des Yvelines, soit le même montant que les deux années précédentes. L'ADIL mène son travail d'information à partir de son siège de Versailles et des permanences sont assurées dans des communes qui ont passé des conventions avec l'agence. Son activité de conseil se développe. En 2010, l'ADIL a publié le portrait du logement dans les Yvelines et pour répondre aux demandes des collectivités locales et des professionnels, elle a proposé des modules de formation.

Pour 2011, l'ADIL envisage, avec le Conseil général, la rédaction d'un guide opérationnel sur l'accès social à la propriété, une seconde édition du portrait du logement dans les Yvelines et une réflexion sur l'harmonisation et l'exploitation des bases de données, notamment sur la construction neuve. Pour 2011, la subvention de Conseil général représente 29 % des recettes de l'ADIL, sur un budget prévisionnel de 542 000 euros.

La commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – Je ne peux que me féliciter du rôle joué par l'ADIL et son président, et je veux souligner aussi le rôle de sa directrice, Caroline Beyiga et de sa remarquable équipe. Le rapide succès de l'ADIL doit beaucoup à son charisme

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des votants, M. Tautou, président de l'ADIL, ne participant pas au vote.

PACT Yvelines

M. OLIVE, *rapporteur* – Le Conseil général des Yvelines poursuit une politique ambitieuse pour favoriser le maintien et le développement d'un parc de logements diversifié et de qualité. Dans ce cadre, il a développé depuis 1986 le partenariat avec PACT Yvelines, qu'il subventionne, pour aider les propriétaires occupants, sous conditions de ressources, à réhabiliter leur logement. Les Yvelinois bénéficient ainsi d'un service gratuit d'assistance au montage de leurs projets : analyse du projet, recherche de financements, montage de dossier et accompagnement des travaux.

Pour 2011, il vous est proposé d'accorder à PACT Yvelines une subvention de fonctionnement stabilisée à 178 000 € pour la mission « amélioration de l'habitat ». Pour pouvoir mieux restituer à ses financeurs la portée de son activité, PACT Yvelines s'engage à poursuivre l'exploitation d'une comptabilité analytique opérationnelle à compter du 1er janvier 2011. Un versement de 70 % de la subvention, soit 124 600 €, sera effectué, sur sollicitation écrite du PACT Yvelines après signature de la convention. Le solde, soit 53 400 €, sera versé en 2012 après la transmission au Département du bilan d'activité.

D'autre part, le Conseil général a approuvé au budget 2011 une participation au titre de l'aide complémentaire constante par rapport au budget 2010, soit 800 000 euros, répondant aux besoins d'environ 700 ménages. En 2010, les critères d'attribution de l'aide complémentaire ont été modifiés, notamment sur les plafonds de revenus et sur la liste de travaux afin de contenir cette enveloppe. L'aide complémentaire permet de subventionner les travaux et diagnostics thermiques imposés par la réglementation, supérieurs à 1500 euros HT. Dans les Yvelines ce programme visera à traiter 1300 logements pour la période 2011-2013.

La commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – Nous avons voté en juillet dernier ce contrat d'engagement avec l'ANAH dans le cadre du programme « habiter mieux ». Il complète très bien le dispositif précédent et j'en profite de remercier PACT Yvelines pour le rôle important qu'il joue dans les communes.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fonds d'amortissement des charges d'électrification

M. BEL, *rapporteur* – Le fonds d'amortissement des charges d'électrification a versé au Département 168 000 euros, à charge pour ce dernier de les répartir aux communes rurales regroupées dans un syndicat, le SICAE-ELY, pour leurs investissements. Le syndicat nous propose d'affecter ces crédits à des subventions à hauteur de 65 % du montant à des travaux divers dont la

liste figure dans le rapport présenté par M. le Président du Conseil général pour un total de 74 750 euros et d'autre part, pour subventionner au même taux des travaux au titre d'un programme environnement pour un montant total de 31 850 euros.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Tablettes numériques dans les collèges

M. LEQUILLER, *rapporteur* – Le Département a beaucoup investi dans le numérique interactif. Nous disposons maintenant, dans nos établissements, de 15 000 ordinateurs, plus de 700 tableaux interactifs, 400 chariots multimédia et 60 classes nomades ont été organisées.

Il vous est proposé de participer à une expérimentation dans les collèges Gagarine à Trappes et Darius Milhaud à Sartrouville en dotant les élèves et enseignants de 6^{ème} de tablettes numériques, à raison de 50 tablettes par établissement, soit une contribution de 35 880 euros. Les deux établissements ont été choisis avec l'inspection d'académie en raison de leurs équipements et de l'implication de leurs équipes éducatives.

La commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales a émis un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – Ces tablettes pourront être mises à disposition vers la Toussaint.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

M. VIGNIER – Il y a deux ans environ, il y a eu une mise à disposition d'ordinateurs Nomade. J'aimerais qu'on fasse le point sur l'utilisation qui en a été faite et les problèmes qui se sont posés. S'agissant de l'expérimentation des tablettes, beaucoup d'établissements sont assez réservés. Qui est responsable en cas de casse et de vol, et combien coûte le service après-vente ? Je n'ai pas de doute sur l'utilisation, mais j'aimerais des précisions sur la gestion et l'entretien.

D'autre part, cela me navre à chaque séance de devoir jeter une telle quantité de papier, et vu le nombre de documents qu'on nous distribue, je serais surpris que certains remportent le tout chez eux. Le temps n'est-il pas venu, la technologie le permettant, de pourvoir les conseillers généraux de tablettes numériques, ou de leur remettre l'ensemble des documents de séance sur une clé numérique ?

M. LE PRESIDENT – J'allais vous donner l'information en fin de séance, mais puisqu'il me faut vous répondre maintenant, les conseillers généraux seront équipés de tablettes numériques fin octobre. Vous aurez alors la possibilité de suivre une formation. Sachez que nous consommons 1,9 tonne de papier par an pour les commissions et les séances.

Par ailleurs, le passage à la tablette permet de moderniser notre salle des séances – qui n'a pas changé depuis le 19^{ème} siècle – en respectant le décor qui est protégé.

M. OLIVE – L'initiative du Conseil général en faveur des écoliers et collégiens est très positive. C'est le cas dans le canton de Poissy-Sud. A l'école de Crespières par exemple, que vous êtes venu inaugurer, monsieur le Président, et prochainement, je pense, à celle de Morainvilliers, les tableaux numériques interactifs et même le simple emploi de clés USB font un triomphe. C'est surtout vrai pour les élèves – pour un collégien, une tablette numérique signifie un allègement de moitié du cartable qui pèse en moyenne 12 kilos. Le succès est moindre auprès des enseignants, qui doivent se former.

M. BRILLAULT – les tablettes utiliseront-elles le wi-fi ou seront-elles dotées d'une carte 3 G ?

M. LE PRESIDENT – Les deux.

S'agissant de la question de Michel Vignier, je demande en effet à Pierre Lequiller s'il peut nous fournir des résultats. Je me souviens être allé distribuer du matériel Nomade aux collégiens de Gassicourt il y a deux ans. Pour tout dispositif nouveau, il est intéressant d'avoir le retour.

M. LEQUILLER – Les résultats peuvent varier d'un établissement à l'autre. Nous ferons un bilan détaillé que nous ferons parvenir à tous les conseillers.

Collège Louis Lumière à Marly-le-Roi

M. LEQUILLER, *rapporteur* – Après négociation avec la commune de Marly-le-Roi, nous avons obtenu que les 30 à 40 places de parking réservées aux enseignants du collège Louis Lumière ne le soient plus seulement les mardi et jeudi mais toute la semaine. Il vous est demandé d'autoriser le Président du Conseil général à signer la convention à ce sujet.

La commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales a émis un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Archéologie préventive – contractualisation avec les aménageurs.

M. LE PRESIDENT – L'archéologie préventive est source de retards dans les aménagements. Cette délibération améliore les choses.

M. LEQUILLER, *rapporteur* – En effet, et il vous est proposé d'adopter les nouvelles modalités d'intervention du service d'archéologie préventive des Yvelines en donnant la priorité aux interventions préalables aux projets d'aménagement en fonction de leur enjeu économique, social et ou de leur urgence, qu'ils relèvent du Conseil général, de l'Etat, d'autres collectivités des Yvelines, d'établissements publics ou d'aménageurs privés ; aux projets portant sur une superficie supérieure à 3 ou 4 hectares ; aux interventions sur les sites susceptibles de révéler des éléments d'intérêt particulier pour la connaissance du patrimoine départemental.

Il vous est proposé également

- de confirmer la délégation donnée à Monsieur le Président du Conseil général pour décider, au cas par cas, des opérations de diagnostics d'archéologie préventive à confier au S.A.D.T ainsi que d'approuver les termes de la convention-type.
- De déléguer à Monsieur le Président du Conseil général la compétence de décider, au cas par cas, des opérations de fouilles préventives à confier au S.A.D.Y.
- De décider, dans un souci de conservation du patrimoine archéologique départemental, de faire systématiquement valoir le droit de propriété du Département sur la moitié des objets mis au jour sur les terrains lui appartenant.
-

La commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales a émis un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT – Cette convention rendra service à tous les maires, dans leurs relations avec les aménageurs. Mais notre territoire est riche et les découvertes sont nombreuses. En ce cas, le trésor revient pour moitié au propriétaire du terrain, pour moitié à celui qui a fait la découverte, qu'on appelle « l'inventeur ». Il fallait rappeler les droits du Département.

Gourmandises musicales

M. PIVERT, *rapporteur* – La deuxième édition du festival Gourmandises musicales aura lieu du 24 septembre au 16 octobre, dans huit villes. Cette action vise à favoriser l'accès de la culture pour tous et mettre en valeur l'ensemble du territoire des Yvelines et donc leur image. Il vous est proposé d'adopter le programme de cette manifestation et d'y consacrer 160 000 euros sur le budget de la culture, ainsi que 20 000 euros sur la direction de la communication et au total 196 700 euros, soit un coût prévisionnel de 66,90 euros par spectateur.

La commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des finances et des Affaires générales a émis un avis conforme.

M. BRILLAULT – C'est une superbe manifestation. Pour la première représentation, demain, au Chesnay, la billetterie a été assurée conjointement par le Conseil général et la Ville et tout est vendu. Nous avons gardé six places pour les élus du Département – votre siège est réservé, bien entendu, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT – Je vous remercie. Je vais plutôt assister au spectacle dans de petites communes du Département un peu éloignées. Cette fois par exemple, Orphin, qui a moins de mille habitants, Saint-Forget, qui a 500 habitants, ont des représentations.

M. BRILLAULT – L'un n'empêche pas l'autre.

M. LE PRESIDENT – Absolument. La seule chose qui peut l'empêcher, c'est l'emploi du temps du président. Quoi qu'il en soit, je vous invite à assister à ces spectacles, en particulier en milieu rural. Mais les villes ne sont pas en reste, avec Le Chesnay, Mantes-la-Jolie et Plaisir où, comme l'avait souligné Jean-Michel Gourdon, c'est au domaine de Grandmaison que le concert se déroulera.

M. GOURDON – Ma réflexion ne diminuait d'ailleurs en rien les mérites du domaine de Grandmaison. Je voulais exprimer mon regret pour la disparition du théâtre.

M. DESJARDINS – Au titre de président de la troisième commission, je souligne l'intérêt du travail fait par la direction de la culture : elle a réalisé un encadré qui donne un résumé en tête de chaque rapport .

Sur les Gourmandises musicales, il est bien d'encourager des jeunes à aller voir des compétitions sportives, mais il est bon aussi de les diriger vers la culture. Il est vrai qu'il n'est pas toujours facile d'assister aux manifestations car nous donnons tous priorité à celles qui se déroulent dans nos cantons. Mais ces spectacles sont gratuits, donc représentent un vrai effort de démocratisation de la culture. A défaut de s'y rendre, il faut rappeler ce programme pour que le plus grand nombre s'y rende.

M. LEQUILLER – C'est en effet l'esprit de cette initiative qui a commencé l'an dernier avec la fusion de Jeux d'orgues et Musique et architecture en Yvelines et instauration de la gratuité. Je pense que le succès de l'an dernier va se reproduire.

M. LE PRESIDENT – Une fois encore, il est parfois dommage de ne pas voir d'élus à cette représentation.

M. SAINT-AMAUX – Ce n'est qu'anecdotique, mais j'observe qu'on nous propose de voter un programme qui est déjà publié.

M. LE PRESIDENT – C'est vrai, mais les concerts n'ont pas commencé. On pourrait encore les annuler.

M. VIGNIER – Il est très bien d'offrir à la population gratuitement ces spectacles de qualité. Il n'y a pas toujours beaucoup d'élus. Personnellement, je vais aux concerts proches de chez moi ou dans des villages que j'ai envie de connaître. Mais amener la culture à des gens qui n'en ont pas spontanément envie, nécessite d'organiser toute une communication pour qu'ils fassent cette démarche.

Pour l'aide à la culture, le mieux est, selon moi, un mouvement qui vient du terrain, par exemples ces festivals qui mélangent professionnels et amateurs. Cette dynamique locale peut avoir un rayonnement même hors du Département. On nous n'avons aucun dispositif en faveur de ce genre de festival. Je pense au festival Les éclats de Meulan, qui a mélangé amateurs, professionnels, écoles ; il a fallu insister pour qu'en commission permanente on prévoit une aide exceptionnelle. C'est une manifestation qui a été de qualité et tous les jeunes faisant de la musique sur ce territoire ont pu s'exprimer. Une opération toute montée, clés en mains, c'est très bien, mais n'entraîne pas forcément cette dynamique de la population. Il faut aussi disposer d'un dispositif qui aide cette population à poursuivre ses propres initiatives – avec un seuil de qualité, bien sûr : pas forcément avec de toutes petites associations, mais au niveau intercommunal. Je pense à la fête des fleurs, Fleurs en Seine, pour laquelle nous aurons l'an prochain la rose des Yvelines, dont le concepteur a eu un prix international. Au départ, il y avait des associations locales et aujourd'hui, le rayonnement est départemental. Je pose la question car l'an prochain, j'aurai le même problème parce que cela n'entre pas dans les cadres définis pour le Département, alors que la qualité et le rayonnement sont présents.

M. LE PRESIDENT – L'un n'exclut pas l'autre. Ce n'est pas parce que nous organisons des manifestations culturelles dont nous assurons le rayonnement, notamment en choisissant des villages excentrés, que nous ne subventionnons pas les manifestations nées localement et relayées par des associations. Mais il faut les choisir. Souvent, on demande une subvention exceptionnelle alors qu'on a bien conscience que la manifestation va se dérouler de nouveau l'année suivante dans les mêmes conditions. De ce fait, le Département n'a plus la maîtrise des sommes qu'il alloue, en raison de la multiplication d'associations. C'est pourquoi, la plupart du temps, on accorde une subvention exceptionnelle en commission permanente. Mais les dispositifs peuvent s'adapter. Fleurs en Seine par exemple, festival auquel je me suis rendu à votre invitation, est une manifestation qui déborde largement le cadre départemental et a un rayonnement national. Pierre Lequiller, en charge de la culture, peut voir ce qu'il y a à faire sans dériver vers la subvention exceptionnelle qui se renouvelle d'année en année : il faut l'intégrer dans ce cas dans un dispositif plus classique.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Aide aux initiatives culturelles en réseau

M. SYLVESTRE, *rapporteur* – Je tiens à mon tour à saluer le travail de la directrice des affaires culturelles. Pour présenter ce rapport de façon très brève, il vous est demandé d'accorder un soutien à des projets relatifs à la musique, la danse, le théâtre, pour un montant de 253 700 euros. Ces projets, dont vous avez la liste dans le rapport présenté par M. le président du Conseil général, sont menés par des associations ou des communes des Yvelines et leur envergure revêt un intérêt pour tous les Yvelinois. Ce sont également des projets de développement des territoires ou des actions de mise en réseau à l'échelle du Département.

La commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales a émis un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Spectacle vivant

MME DI BERNARDO, *rapporteur* – Il vous est proposé d'accorder un soutien à des structures d'intérêt départemental qui mènent des activités théâtrales n'entrant pas dans les dispositifs existants, mais qui contribuent aux objectifs fixés par le rapport d'orientation 2009-2011. Ces subventions, d'un montant global de 69 000 euros, sont destinées à la ville de Versailles, pour le Mois Molière, l'association Rire 78 à Rocquencourt, qui intervient dans les hôpitaux, l'association collectif 12 à Mantes-la-Jolie et le Festival de Rocquencourt pour sa quinzième édition.

La commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales a émis un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

M. LEQUILLER – J'insiste encore sur la gratuité et l'accessibilité de ces manifestations. En partenariat avec des communes ou des associations, nous avons monté Balades en Yvelines, qui permet de rencontrer l'art moderne dans 12 sites de notre département – ils seront 18 l'an prochain. Et désormais 60 communes participent au festival d'humour Antigél, avec le label du Conseil général, et son aide pour la technique et la communication.

M. LE PRESIDENT – Le festival Antigél a permis de lancer un humoriste qui s'est ensuite produit à Versailles et à Saint-Germain-en-Laye et qu'on voit désormais sur une chaîne de télévisions nationale.

Subvention à des écoles de musique et de danse

M. PIVERT, *rapporteur* – En 2011, le Département soutient l'enseignement artistique à hauteur de 1 577 544 euros et attribue à ce titre à 75 écoles de musique et de danse des aides forfaitaires. Un rapport voté le 8 juillet dernier concernait 24 écoles. Il vous est proposé aujourd'hui d'adopter les aides pour les 51 autres établissements. Le Département attribue une aide au fonctionnement, liée à la masse salariale, une aide à la réalisation des projets, qui peut être de 30 % à 40 % ; une aide à l'acquisition d'instruments de musique et enfin une aide à l'aménagement des locaux de danse. La délibération de juillet apportait une aide au fonctionnement, pour 306 998 euros, à des écoles n'ayant pas fait de demande d'aide aux projets.

Cette fois, le total des aides au fonctionnement attribuées aux 51 écoles est de 1 042 372 euros. De plus, 47 d'entre elles ont demandé une aide aux projets, dont le montant proposé est de 228 174 euros. Le total des aides de tous types dépasse donc 1 500 000 euros. Des conventions d'objectifs pour 2011 seront passées avec chacune des structures gestionnaires de ces établissements.

La commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales a émis un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Coopération décentralisée avec le Bénin

M. DESJARDINS, *rapporteur* – Parmi nos accords de coopération décentralisée, nous avons signé en 2008 un protocole de partenariat, qui arrive à expiration, avec six communes du Bénin, réunies désormais dans le groupement intercommunal du Mono. Les actions envisagées portaient sur la gestion des déchets ménagers, l'eau potable et l'assainissement, la prévention des inondations et le renforcement de l'intercommunalité. Il vous est proposé de les reprendre dans le cadre d'un nouveau protocole de partenariat en y ajoutant la valorisation du patrimoine par le tourisme et la culture.

La commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances a émis un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – Après le Togo et le Sénégal, le Bénin est cette année notre invité d'honneur et je vous invite à retrouver les représentants des six communes du Mono le 8 octobre aux Mureaux lors des assises Yvelines partenaire du développement. Elles ont aussi des liens avec des communes des Yvelines, comme Guyancourt, et Orgeval va lancer son partenariat avec la commune d'Athiémè.
Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Coopération internationale – prix de la charte yvelinoise

M. DESJARDINS, *rapporteur* – Dans le prolongement de la charte yvelinoise pour la qualité des projets de coopération internationale que nous avons adoptée en juillet dernier, il vous est proposé de créer un prix annuel de la charte yvelinoise, qui sera décerné après concours, lors des assises Yvelines partenaire du développement.

La commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales a émis un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Sauvegarde du patrimoine

MME DI BERNARDO, *rapporteur* – Dans le cadre de son programme de restauration du patrimoine mobilier et documentaire communal digne d'intérêt, le Département assume 70 % de la dépense et supervise les chantiers des opérations retenues. Il vous est proposé cette fois trois opérations de restauration de statues dans les églises paroissiales de La Falaise, Plaisir et Thiverval-Grignon, pour une dépense à charge du Département évaluée à 10 199 euros.

La commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances a émis un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

MME DI BERNARDO – Je vous remercie pour la commune de La Falaise.

Subventions aux centres d'action culturelle

M. SYLVESTRE, *rapporteur* – Le Département soutient les centres d'action culturelle, dans le cadre de conventions d'objectifs. Il vous est proposé d'accorder à 24 établissements, répartis dans l'ensemble du Département, des subventions d'un montant total de 1 038 000 euros. N'y est pas incluse la subvention du centre dramatique national de Sartrouville, qui fera l'objet d'un rapport distinct.

La commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales a émis un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – Je signale qu'en complément de la subvention de fonctionnement de 130 000 euros que nous attribuons d'ordinaire à la Scène nationale de Saint-Quentin-en-Yvelines, nous proposons de lui verser une subvention supplémentaire de 100 000 euros pour mettre en œuvre une adaptation des quatre opéras de l'Anneau des Nibelungen de Wagner. C'est la première opération de cette importance que nous menons avec ce théâtre, qui est l'autre grand pôle dans le département avec la scène nationale de Sartrouville.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Restauration de la chapelle du Lycée Hoche

M. LE PRESIDENT – Ce dossier qui apporte un complément à la restauration de la chapelle du lycée Hoche en marque aussi, je l’espère, la fin.

M. LEQUILLER, *rapporteur* – Ce dossier est en effet bien connu. Il vous est proposé d’apporter un complément de 564 655 euros, soit 22 % des crédits nécessaires, pour restaurer l’abside de la chapelle du lycée Hoche à Versailles.

M. LE PRESIDENT – Avec un tour de table très complet, puisqu’y participent la Région, la DRAC, la ville de Versailles et même l’association des anciens élèves du lycée Hoche.

Je vous inviterai, sous la conduite de Frédéric Didier, l’architecte en chef du Château, à la découverte de cette chapelle, qui est, de loin, le plus bel exemple d’architecture religieuse que nous ayons à Versailles.

M. LEQUILLER – La commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport a émis un avis favorable à l’unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales a émis un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l’unanimité.

Aide aux collectivités pour leurs édifices culturels

M. DESJARDINS, *rapporteur* – Le plan exceptionnel d’aide aux collectivités locales pour leurs équipements culturels structurants, voté en 2007, se termine. Il vous est proposé deux dossiers, soit 24 881 euros pour les décors muraux de la chapelle de l’hôpital de Rambouillet et 420 518 euros pour le théâtre de Sartrouville et des Yvelines, sous réserve d’une aide équivalente de la Région.

La commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport a émis un avis favorable à l’unanimité et la commission des Finances a émis un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – Pour Sartrouville, cette petite salle viendra heureusement compléter l’équipement du centre dramatique national.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l’unanimité.

Contrats ruraux

M. PLANCHENAUT, *rapporteur* – Il vous est proposé d’accorder cinq contrats ruraux – lesquels concernent des communes de moins de 2 000 habitants.

Pour son troisième contrat rural, Blaru compte rénover sa mairie, aménager une place au centre du village et rénover la toiture de l’école pour faire des économies d’énergie. Nous lui accorderions pour ce faire une subvention de 80 468 euros.

Follainville-Dennemont veut améliorer ses équipements, construire un centre technique communal et en aménager les abords. Le contrat comporte également l’extension du cimetière et l’aménagement d’un équipement sportif. La subvention serait de 129 500 euros.

La petite commune de Mareil-Guyon compte aménager la mairie et la maison de village. Le Département lui apporterait 105 000 euros.

Mézy-sur-Seine entreprend d’aménager une aire de loisirs en bord de Seine, ainsi que la salle polyvalente et à réaménager le groupe scolaire. Elle obtiendrait une subvention de 129 500 euros.

Enfin, Saint-Hilarion veut aménager de nombreux équipements publics pour rénover le centre du bourg, ce qui lui vaudrait une subvention de 105 000 euros.

Pour une dépense totale de 2 220 000 euros, les subventions du Département atteindraient 549 468 euros, répartis sur les exercices 2012 à 2015.

Par ailleurs, Vaux-sur-Seine sollicite une prorogation de validité, jusqu'au 31 août 2012, pour la subvention de 138 000 euros qui lui a été accordée au titre du fonds écodépartemental pour l'environnement et l'innovation pour rénover sa mairie. En effet, une opération privée de construction de logements qui devait être réalisée préalablement a pris du retard.

La commission des contrats avec les communes et leurs établissements publics a émis un avis favorable à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT – Chacun sait combien ces contrats sont attendus par les communes rurales qui, sans ce dispositif, ne pourraient mener à bien leurs opérations.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Contrats eau

M. BEL, *rapporteur* – Il vous est proposé d'adopter les contrats eau des communes d'Andrésey, Chatou, La Celle les Bordes, du syndicat intercommunal de gestion du ru d'Orgeval et de compléter les contrats eau du syndicat mixte de l'Yvette et de la Bièvre ainsi que de la communauté de communes du Pays houdanais, ce dernier étant de plus prolongé d'un an dans le cadre d'un programme exceptionnel de même que celui du syndicat d'aménagement du PNR de la Haute vallée de Chevreuse.

La commission des Contrats avec les communes et leurs établissements publics a émis un avis favorable à l'unanimité. Nous n'avons pas demandé l'avis de la commission des finances, non parce qu'il ne nous importe pas, mais parce qu'elle est représentée dans la commission des Contrats.

M. LE PRESIDENT – Et tous les présidents de commission y siègent de droit.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Partenariat avec le CCAS de Poissy

M. LEVEL, *rapporteur* – Comme la loi l'y autorise, le Département a décidé de confier en partie la mission d'accompagner les bénéficiaires du RSA aux centres communaux d'action sociale qui le demanderaient, dans le cadre d'un partenariat actif avec les acteurs locaux. C'est déjà le cas de Chatou, Conflans-Sainte-Honorine, Plaisir, Mantes-la-Ville et Versailles, pour 820 bénéficiaires. Il vous est proposé d'accorder cette délégation au CCAS de Poissy, avec 130 bénéficiaires. Pour 2011, ce CCAS prendra en charge 50 bénéficiaires, ce pour quoi le Département lui allouerait la somme de 15 384 euros. La convention fera l'objet d'une évaluation chaque année par le directeur d'action sociale du territoire, en fonction de plusieurs critères nous assurant d'un retour sur investissement.

La commission Emploi, Affaires sanitaires et sociales a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – Confier cette mission d'accompagnement social aux CCAS est une excellente chose. Le partenariat est en cours avec des communes importantes.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Accueil de jour pour adultes handicapés à Fontenay-le-Fleury

MME AUBERT, *rapporteur* – Il vous est proposé de renouveler pour cinq ans le contrat d'objectifs et de moyens pour le centre d'accueil de jour Vivre parmi les autres à Fontenay-le-Fleury. Il accueille de jeunes adultes de 18 à 25 ans ayant une déficience intellectuelle moyenne. Il les amène à une certaine autonomie dans la vie courante et les oriente, en milieu adapté pour 70 % d'entre eux, ou en

milieu ordinaire. Ces places en foyer de vie sont beaucoup plus chères pour la collectivité que celles en ESAT. Le travail de l'association est donc très utile pour notre collectivité. Grâce à une forte rotation des jeunes, la liste d'attente est relativement courte. Le futur gestionnaire de ce foyer, après fusion, sera Avenir-APEI qui s'est engagé à reprendre toutes les activités.

La commission Emploi, Affaires sanitaires et sociales a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

M. DELAPORTE – Le moment est un peu émouvant puisque Vivre parmi les autres va disparaître – juridiquement au moins, en tant qu'association, par intégration dans Avenir-APEI. Pour bien connaître cette association implantée depuis une quinzaine d'années à La Celle Saint Cloud et d'autres communes, je voudrais témoigner de l'extraordinaire travail, l'extrême dévouement, la qualité des personnels et des bénévoles qui s'emploient à aider ces jeunes à la limite d'une possible insertion à accéder à un milieu ordinaire.

Enfin, je remercie le Conseil général d'avoir soutenu la création de ce centre de Fontenay, mais aussi l'association, d'avoir accepté de suivre les recommandations du Conseil général et de l'ARS en s'intégrant dans une structure plus large par souci d'efficacité et de bon emploi des fonds publics.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fonds de Solidarité Logement

M. FOURNIER, *rapporteur* – Il vous est demandé d'approuver le compte administratif 2010 et le budget 2011 du FSL. Le compte administratif fait apparaître une hausse des aides individuelles, du fait de la dégradation de la situation des ménages aidés, mais une stabilité des aides au logement et à la fourniture d'énergie. L'aide aux associations s'est poursuivie. Le budget 2011 est stable, avec une hausse de 5 % des aides individuelles, les subventions aux grosses associations partenaires maintenues.

Sur un budget du FSL de 5 900 000 euros, le Conseil général apporte plus de 4 000 000 euros, le reste étant fourni par les bailleurs, EDF et la CAFY qui gère ce budget du FSL.

La commission Emploi, Affaires sanitaires et sociales a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – J'ai représenté l'assemblée départementale au FSL et je peux souligner la qualité du travail accompli. De près de 7 300 désormais, le nombre de demandeurs est sans cesse croissant. Je remercie la CAFY pour son beau travail, assistée par les distributeurs d'énergie. Le Département contribue à l'essentiel du budget, mais leur aide concrète est essentielle, dans un travail d'équipe.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Actions de prévention générale

M. FOURNIER, *rapporteur* – Il vous est proposé, dans le cadre de notre politique départementale de prévention, d'accorder des subventions d'un montant total de 314 275 euros à neuf associations qui sont nos partenaires parfois depuis longtemps, la subvention la plus importante, de 139 983 euros, allant à l'association La Sauvegarde. Les principales actions menées sont le soutien scolaire, l'aide au départ en vacance et la médiation familiale.

La commission Emploi, Affaires sanitaires et sociales a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Association Vers la Vie et l'Education des Jeunes à Saint-Quentin-en-Yvelines

M. LEVEL, *rapporteur* – L'association Vers la Vie et l'Education des jeunes sollicite une subvention départementale pour restructurer et équiper une unité de vie du foyer éducatif L'Oustal, qui accueille 42 adolescentes dans le cadre de l'aide sociale à l'enfance. L'association a fait l'acquisition d'une maison dans le quartier de Porchefontaine à Versailles, pour y accueillir dix jeunes filles. Sur un coût d'achat de 1 798 900 euros, il est proposé d'attribuer une subvention de 7 %, soit 121 907 euros.

La commission Emploi, Affaires sanitaires et sociales a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Domaine des Petites Yvelines aux Bréviaires

M. LE PRESIDENT – Il s'agit là d'une situation invraisemblable, que le maire des Bréviaires m'a emmené visiter. Un camping des années 1970 s'est peu à peu transformé en établissement permanent pour des familles, au point de compter aujourd'hui le même nombre d'habitants – un millier pour 250 familles – que le village. Mais ils ne peuvent être comptabilisés par exemple pour la perception des dotations ; occupant illégalement le terrain, ils ne peuvent faire reconnaître leurs habitations, désormais en dur, comme résidence principale, avec tous les problèmes, dont les problèmes sanitaires et la dégradation de l'habitat que cela engendre. Le plus extraordinaire est que cette situation dure depuis quarante ans et que nous sommes désormais obligés d'envisager un diagnostic social.

M. LEVEL, *rapporteur* – M. le président, en racontant tout, m'a privé d'une belle histoire...

M. LE PRESIDENT – Pas si belle que cela !

M. LEVEL – Il vous est donc proposé d'aider la commune en participant au financement de ce diagnostic social. Il s'agit de rencontrer l'ensemble des habitants du site, de faire un état des lieux, d'étudier les parcours sociaux et résidentiels des habitants, très peu connus des services, car très peu font des demandes, puis de faire des préconisations sur le devenir de ce domaine. La commune des Bréviaires va assurer la maîtrise d'ouvrage de cette étude confiée à un prestataire extérieur. Le financement total est de 36 000 euros, sur lesquels l'Etat et le Département apporteront 15 000 euros chacun et la commune 6 000 euros.

La commission Emploi, Affaires sanitaires et sociales a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Comité départemental d'éducation pour la santé

M. BRILLAULT, *rapporteur* – Le Conseil général avait signé une convention d'objectifs et de moyens avec le comité départemental d'éducation pour la santé pour la période 2007-2010 avec une subvention de 130 000 euros par an. Cela a permis au CODES de développer un site internet, de réaliser un état des lieux sur la famille et l'enfant et d'intervenir pour sensibiliser à la prévention de maladies en fonction de l'actualité.

Le CODES sollicite la signature d'une nouvelle convention 2011-2014 et s'engage à développer le centre de documentation et des sessions de formation sur la santé.

La mention d'une action sur la tuberculose m'a fait penser, et je l'ai dit en Commission permanente, qu'il serait peut-être bon de voir de plus près ce que fait le CODES. Nous sommes deux médecins

dans cette assemblée et, dans le cadre de la loi « hôpital, santé, patients, territoires », il serait bon de souligner que l'ARS a une compétence totale et que nous apportons un complément à ce qu'elle fait avec un budget spécifique. Je suggère donc que, pour la première année, on attribue effectivement 130 000 euros au CODES et que Michel Vignier s'il en est d'accord et moi-même puissions, comme pour le comité des sports à Poissy, les rencontrer et voir ce qu'il en est. On ne peut donner un blanc-seing pour quatre années consécutives. Les services ont bien prévu qu'il y aurait présentation d'un bilan d'étape. Mais concrètement, comment procède-t-on ? Je suggère donc que l'on adapte un peu la fin du texte pour prévoir cette rencontre.

M. LE PRESIDENT – On intégrera cela au bilan d'étape, avant d'accorder la subvention pour 2012.

M. BRILLAULT – La commission Emploi, Affaires sanitaires et sociales a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Subventions d'action sociale

MME MARY, *rapporteur* – Il vous est proposé d'attribuer deux subventions d'action sociale de 25 000 euros chacune : l'une, pour l'association Recherche Emploi Houilles Carrières qui accompagne les personnes en difficulté dans la recherche d'emploi, l'autre pour l'association LFM qui accompagne les jeunes, à Mantes-la-Jolie, grâce à des actions autour de la radio.

La commission Emploi, Affaires sanitaires et sociales a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Centre maternel de Porchefontaine

M. VIGNIER, *rapporteur* – Il est proposé que le centre maternel de Porchefontaine, qui accueille des mères isolées, dispose de quatre à dix places dans une crèche de la ville de Versailles, laquelle, en échange, aurait des places à la crèche du centre maternel pour des enfants de familles versaillaises qui ont déposé un dossier de demande d'accueil. L'intérêt est de replacer ces mères dans une démarche de droit commun et de leur permettre de participer à la vie de la ville de Versailles où, à terme, elles pourraient obtenir un logement.

La commission Emploi, affaires sanitaires et sociales a émis un avis favorable à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT – Je rappelle que le centre maternel de Porchefontaine a été magnifiquement réhabilité par les soins du Département.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

M. VIGNIER – Ces mères font leur vie dans la ville où elles sont hébergées et ensuite la ville peut proposer des logements. Au mois d'août, l'Etat s'est désengagé du problème des personnes en difficulté, s'agissant du 115. La fermeture d'un certain nombre de maisons a provoqué un afflux massif de personnes qui sont d'ailleurs en situation régulière. Ainsi aux Mureaux, dix familles sont arrivées brutalement, avec 18 à 25 enfants – sans que le maire ou les services sociaux aient été informés. Ce sont des associations humanitaires qui m'ont signalé le problème en me demandant ce que je pouvais faire. Il est totalement anormal de ne pas être prévenu. Dans ce cas, les services sociaux du Département se sont mobilisés rapidement et ont pris en charge, comme c'est leur mission, les enfants, dont certains atteints de tuberculose. Mais il faut aussi s'occuper des adultes. On place ces personnes dans des hôtels, qui en vivent au point que certains appellent le 115 pour

signaler qu'ils ont des places libres. Il y a donc un danger de contamination. De plus il faut scolariser ces enfants. Cela se passait à la rentrée, dans des classes à 25 élèves, qu'il a fallu refaire.

Bien entendu, il s'agit d'une urgence, et les services locaux ont été efficaces. Mais ce n'est pas normal, et il faut réagir à cette situation qui nous touche tous : ce qui est vrai aux Mureaux l'est aussi à Trappes, à Versailles, à Sartrouville, à Flins, à Conflans. Si l'Etat se désengage, il faut aussi qu'il assume ses responsabilités.

Je demande donc que, pour les Yvelines, on recense les hôtels utilisés par le 115 pour s'assurer qu'ils sont conformes en ce qui concerne les normes d'accueil et de sécurité. Il ne s'agit pas de se retrouver avec un incendie, comme à Paris, ou avec des conditions sanitaires qui vont contaminer tout l'hôtel. Ensuite, il faut demander que les maires et les espaces territoriaux soient informés quand on place des gens dans ces hôtels, pour qu'ils ne soient pas débordés lorsque les associations viennent les trouver. Enfin, nous voulons que l'Etat fasse son travail. Comme dans l'exemple de Versailles que je viens de rapporter, aux Mureaux ces dix familles dont les 25 enfants vont à l'école, vont demander des logements à la ville. On ne peut pas ajouter des difficultés aux difficultés existantes pour ces villes qui ont déjà bien du mal. D'accord pour l'urgence, mais ensuite, ces familles doivent être logées sur l'ensemble du territoire. Le 115 a une vocation régionale, et la plupart de ces familles viennent de Seine-Saint-Denis, pas des Yvelines.

Il ne s'agit pas de dire « qu'ils aillent chez les autres ». Mais je souhaite que le président du Conseil général fasse une démarche auprès du préfet. Ces gens sont en situation régulière, ils ont des droits. Qu'on les leur accorde, mais que leur répartition soit équivalente sur l'ensemble du territoire et que ce ne soit pas les communes qui relogent en urgence qui aient ensuite la charge de reloger ces populations chez elles.

M. LE PRESIDENT – De nombreux maires m'ont fait la même observation. En particulier Chanteloup-les-Vignes, qui supporte déjà beaucoup, se voit imposer sans le moindre avertissement l'arrivée de populations dans un état sanitaire très délabré. Nous répondons à nos obligations légales en nous occupant de la prise en charge des enfants ; mais le problème, c'est l'accueil des familles. Il est impossible pour ces communes de trouver des logements. S'y ajoute le coût de l'hébergement.

M. VIGNIER – Il est de 6 000 euros par famille. En effet, on n'entasse pas les parents et les enfants dans une chambre. Certaines familles ont deux ou trois chambres d'hôtel.

M. LE PRESIDENT – Pour ce qui est d'intervenir, c'est fait : C'est là une des questions que je dois évoquer avec le préfet après la période de réserve actuelle qui l'empêche en quelque sorte de travailler avec moi. J'ai appelé son attention sur cette question.

Je reprends l'idée de faire un recensement des hôtels d'accueil et connaître leur état sanitaire serait intéressant. Informer les espaces territoriaux est une priorité. Enfin, de très nombreux maires m'ont indiqué qu'il s'agissait de populations extérieures à notre département, qui viennent de Seine-Saint-Denis, mais aussi d'autres départements d'Ile-de-France, en quelque sorte sans prévenir, et parfois sans papiers, dans les Yvelines.

Sans attendre ma rencontre avec le préfet, nous pouvons déjà faire un courrier en ce sens. Je vous en enverrai copie et je vous communiquerai les réponses, car ce sont toujours les mêmes communes qui subissent ce type de décisions de l'Etat. Il convient au moins que cette répartition soit équitable sur le territoire, et je ne pense pas seulement aux Yvelines, mais à toute l'Ile-de-France.

La commission Emploi, Affaires sanitaires et sociales a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Habilitation à l'aide sociale

MME MARY, *rapporteur* – Il vous est proposé d'habilier le foyer-logement Renaissance à La Celle-Saint-Cloud à recevoir un bénéficiaire de l'aide sociale et de signer l'arrêté d'habilitation individuelle correspondant. Le loyer mensuel qui sera facturé au Département pour 2011 est de 570 euros.

La commission Emploi, Affaires sanitaires et sociales a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Cession d'un pavillon à Garancières

M. MALLE, *rapporteur* – Il vous est proposé de mettre en vente un pavillon, qui était affecté au pôle de proximité à Garancières, avec une mise à prix de 272 000 euros.

La commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – Nous procèderons par adjudication après avoir proposé ce bâtiment à la commune de Garancières.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Cession de parcelles départementales

M. RAYNAL, *rapporteur* – Le Département possède 21 parcelles à Buchelay et Mantes-la-Ville pour lesquelles l'établissement public de la Seine Aval nous a fait savoir son intérêt afin d'intervenir dans la zone de Mantes-Université et de Mantes Innovaparc. Il vous est proposé de lui céder ces parcelles, soit un total d'un peu plus de cinq hectares, pour 952 940 euros.

La commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Rénovation d'une propriété départementale à Versailles

M. DE LA FAIRE, *rapporteur* – Dans le cadre du redéploiement des services de l'Etat, les anciens locaux de la direction départementale du travail, soit 1 471 mètres carrés au 3, rue de Fontenay à Versailles, ont été affectés au Département. Pour y installer la direction de la culture, il vous est proposé d'effectuer des travaux pour 1 110 000 euros.

La commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – Ces bâtiments sont très bien situés, derrière le château, en contrebas du conservatoire régional de musique, à côté de la place d'Armes. Nous y installerons non seulement les services culturels, mais l'Union des maires des Yvelines. A Versailles, nous disposons de locaux beaucoup trop éclatés, certains dont nous sommes propriétaires et d'autres que nous louons. La bonne gestion impose plus de cohérence. J'ai demandé aux services de faire le nécessaire. Voilà une étape franchie, puisque nous récupérons la pleine propriété de ce bâtiment.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Collège Paul Verlaine aux Mureaux

M. TISSIER, *rapporteur* – Le chantier du collège Paul Verlaine aux Mureaux a subi, initialement, plus de 500 jours de retard en raison de la défaillance d'une société. Les autres entreprises ont accepté un nouveau calendrier. La société Duval Metalu, qui a pris un retard important, a demandé la remise des pénalités qu'elle doit acquitter. Il est apparu que sur 297 jours de retard, 166 ne lui étaient pas imputables. Il vous est donc proposé de lui faire une remise partielle des pénalités et de fixer le montant de celles-ci à 39 300 euros.

La commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Acquisition d'un appartement à Bois d'Arcy

M. MALLE, *rapporteur* – Il vous est proposé d'acquérir un appartement T 4 à Bois d'Arcy pour un montant de 205 000 euros, afin d'y loger des personnels du SDIS ou du Département. Cette opération a lieu dans le cadre du plan de relance voté par le Conseil général en 2009. Vingt appartements ont été acquis depuis lors et en 2011 un budget de trois millions d'euros a été alloué pour poursuivre ce programme.

La commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – La commune de Bois d'Arcy est recherchée par notre personnel.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Collège Pierre de Coubertin à Chevreuse

M. VANDEWALLE, *rapporteur* – Il vous est proposé de réévaluer le montant de la réhabilitation du collège Pierre de Coubertin à Chevreuse de 64 800 euros pour réaliser un préau extérieur. Le montant total de l'opération est ainsi porté à 3 614 800 euros.

La commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Déclassement d'un tronçon de la RD 98

M. MALLE, *rapporteur* – Il vous est demandé de déclasser un tronçon de la RD 98, qui entrera dans la voirie communale des Clayes-sous-Bois et de Villepreux. Toutefois, le tablier de l'ouvrage franchissant la voie ferrée et la RD 11 restera dans le domaine départemental. La répartition de l'entretien fera l'objet d'une convention. D'autre part, il sera versé une indemnité de 197 000 euros à Villepreux et de 143 000 euros aux Clayes-sous-Bois pour remise en état du tronçon transféré.

La commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

M. GOURDON – Sur cette voie déclassée, il reste deux carrefours à aménager pour leur rendre un caractère urbain. Pour les Clayes-sous-Bois l'indemnité sera insuffisante et la commune devra déboursier des sommes supplémentaires pour réaménager cette voie.

M. TETART – Nous n’avons pas été saisis par la commune d’une difficulté de ce genre. Si c’est le cas, nous entamerons le dialogue.

Convention avec la CASQY pour des opérations de salage

M. TETART, *rapporteur* – Sur une route départementale, les opérations de salage et déneigement sont à la charge du Département hors agglomération, à la charge de la commune en agglomération. Les communes qui la composent ont délégué cette opération à la communauté urbaine de Saint-Quentin-en-Yvelines. Dans un souci de rationalisation, il vous est proposé d’échanger des tronçons entre celle-ci et le Département pour assurer un entretien continu, ainsi que de déléguer au président le pouvoir de conclure de tels arrangements lorsqu’il n’y a pas d’argent en jeu.

La commission Equipement a émis un avis favorable à l’unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

M. DELIGNE – C’est le bon sens.

M. LE PRESIDENT – Parvenir à la solution de bon sens nécessite parfois un travail considérable.

M. DELIGNE – Certes, et je note que la RD 938 est concernée. C’est la CASQY qui va l’entretenir, donc il faut vraiment qu’elle reste départementale !

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l’unanimité.

Renforcement des routes départementales

M. TAUTOU, *rapporteur* – Dans le cadre du programme 2011 de renforcement des routes départementales, il vous est proposé de réévaluer le montant des travaux divers de 185 000 euros pour le porter à 725 000 euros, pour réaliser notamment des opérations sur la RD 113 à Flins, la RD 44 à Bouaffle et les RD 124 et 125. Il vous est d’autre part proposé de modifier le programme ferme de travaux sur les chaussées sur le secteur nord-ouest, pour laisser une opération immobilière se réaliser à Soindres et Favrieux avant d’intervenir, ce qui conduit à diminuer le programme de 185 000 euros.

La commission Equipement a émis un avis favorable à l’unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l’unanimité.

Liaisons douces sur routes départementales

M. TETART, *rapporteur* – Il vous est proposé de créer une piste cyclable le long de la RD 31 à Saint-Germain-en-Laye, entre des tronçons pris en charge par d’autres maîtres d’ouvrage, dans le cadre global de la liaison verte entre Paris et Londres, à réaliser pour les Jeux Olympiques. Sur un coût de 80 000 euros, nous demanderons une subvention de 50 % à la Région. Par la même occasion, nous proposons d’étendre notre dispositif d’aide aux collectivités locales aux établissements publics comme le Port de Paris, qui veulent réaliser des pistes cyclables.

La commission Equipement a émis un avis favorable à l’unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l’unanimité.

Sécurité routière

M. TETART, *rapporteur* – Dans le cadre du programme 2011 d'amélioration de la sécurité routière, il vous est proposé d'aménager un carrefour de la RD 110 à Buchelay, pour 110 000 euros, et d'aménager la RD 191 dans la traversée de Maule pour 340 000 euros.

La commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

M. RICHARD – Je remercie le Conseil général, ses services et M. Tétart.

Tramway Châtillon-Velizy-Viroflay

M. VANDEWALLE, *rapporteur* – Les travaux du tramway avancent bon train. Il faut maintenant communiquer avec la population. Les trois maîtres d'ouvrage, Hauts-de-Seine, Yvelines et RATP ont décidé de le faire ensemble. Il est proposé d'organiser un groupement de commandes entre eux à cet effet.

La commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

M. LEBRUN – C'est indispensable.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Taxe départementale sur la consommation finale d'électricité

M. SOLIGNAC, *rapporteur* – La nouvelle organisation du marché de l'électricité laisse la porte ouverte à un dumping sur le prix. Il nous faut donc essayer de garantir nos recettes fiscales en fonction de cette hypothèse. La réforme nous donne pouvoir de fixer un coefficient multiplicateur appliqué au tarif de référence du mégawattheure fixé légalement au niveau national. Il vous est proposé de fixer ce coefficient de la taxe départementale sur la consommation finale d'électricité à 4 pour 2012, comme c'est le cas en 2011, ce qui ne fait que reprendre le pourcentage de 4 % utilisé avant la réforme, depuis 1986.

Je rappelle que cette taxe date de 1926. Après une suspension entre 1941 et 1943, elle a été rétablie. Suite aux nationalisations de 1946, des exonérations ont été prévues notamment pour l'éclairage des routes départementales et pour l'électricité consommée à l'intérieur des véhicules.

La commission des Finances a émis un avis favorable à l'unanimité.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Garantie de prêts pour la société Immobilière 3F

M. DELAPORTE, *rapporteur* – La SA d'HLM Immobilière 3F prévoit la rénovation urbaine de 96 logements de la cité Renault aux Mureaux. Le volet réhabilitation est garanti par la commune, et la société sollicite la garantie départementale pour les trois emprunts de 312 000 euros devant financer le volet résidentialisation.

La commission des Finances et des Affaires générales a émis un avis favorable à l'unanimité.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Levée de créance pour l'hôpital gériatrique de Plaisir

M. DELAPORTE, *rapporteur* – L'hôpital gériatrique de Plaisir a émis en 1998 des titres de recettes à l'encontre du Conseil général, puis omis d'en poursuivre le versement. Cette créance est frappée par la prescription quadriennale. Cependant, s'agissant d'un hôpital dont les ressources sont faibles, il vous est proposé – j'ai déposé mon mortier à l'entrée de cette salle – d'honorer cette créance à titre exceptionnel.

La commission des Finances et des Affaires générales a émis un avis favorable à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT – C'est pure honnêteté. Je précise que le mortier d'Olivier Delaporte est le couvre-chef distinctif des conseillers à la Cour des comptes.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Indemnité de conseil au payeur départemental

M. RICHARD, *rapporteur* – Il vous est proposé d'allouer une indemnité de 12 000 euros par an pendant la durée de ce mandat à Madame le payeur départemental en contrepartie de ses prestations de conseil et d'assistance dans la gestion financière.

La commission des Finances et des Affaires générales a émis un avis favorable à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT – Je salue Madame Catherine Bobin et je la remercie pour les conseils indispensables qu'elle nous apporte.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Suppression d'emplois

M. LEBRUN, *rapporteur* – En réalité, il ne s'agit pas de suppression d'emplois réels ni de licenciements, mais d'un toilettage du tableau des effectifs. Il vous est proposé d'y supprimer vingt emplois désormais inoccupés, qui l'avaient été dans le cadre du grand prix, du plan de relance automobile ou par mise à disposition à différents services de l'Etat.

Le comité technique paritaire a émis un avis favorable le 23 juin 2011 et la commission des Finances et des Affaires générales a émis un avis favorable à l'unanimité.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Maison de l'enfance des Yvelines

M. LEBRUN, *rapporteur* – L'ancien foyer Robert Carpentier, devenu maison de l'enfance, s'est désormais installé sur deux sites, au Pecq et à Mantes-la-Jolie. Il vous est proposé d'ajuster en conséquence le tableau des effectifs en passant de 134 à 151 postes permanents, ce qui permet d'accueillir 26 enfants de plus.

La commission des Finances et des Affaires générales a émis un avis favorable à l'unanimité.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Vœu concernant la sécheresse

M. LE PRESIDENT – Un vœu a été signé par tous les membres de cette assemblée concernant les conséquences de la sécheresse de 2009. Il n'est pas passé en commission et nous ne pouvons l'adopter, mais je souhaite que Christine Boutin en donne lecture.

MME BOUTIN – C'est un événement rare – sinon unique, pour autant que je m'en souviens – qu'un vœu soit ainsi signé à l'unanimité. Le voici :

« LE CONSEIL GENERAL,

CONSIDERANT la solidarité du Département à l'égard de l'ensemble du territoire yvelinois et de ses habitants,

CONSIDERANT la réalité de certains espaces, très argileux,

CONSIDERANT les redoutables conséquences sur les habitations, suite à la sécheresse de 2009,

APRES EN AVOIR DELIBERE

S'INQUIETE des conséquences de la non reconnaissance de l'état de catastrophes naturelles de certaines communes. Plus de 43 Communes n'ont pas été reconnues catastrophes naturelles, ce qui représente plus de 500 sinistres.

Les communes concernées sont Guyancourt (60 sinistres), Viroflay (60 sinistres), Cernay la ville (2 sinistres), Chateaufort (10 sinistres), Chevreuse (25 sinistres), Choisel (1 sinistre), Magny les Hameaux (20 sinistres), Voisins le Bretonneux (23 sinistres), St-Nom la Bretèche (11 sinistres), Fourqueux (35 sinistres), Lainville en Vexin (8 sinistres), Magnanville (25 sinistres), Boissy Mauvoisin (4 sinistres), Bréval (38 sinistres), Longnes (19 sinistres), Neauphlette (15 sinistres), Perdreauville (7 sinistres), Soindres (10 sinistres), Ablis (5 sinistres), Le Perray en Yvelines (21 sinistres), Orphin (20 sinistres), Prunay en Yvelines (entre 40 et 50), St-Hilarion (5 sinistres), Vieille Eglise en Yvelines (25 sinistres) et Médan (15 sinistres).

L'ensemble des Conseillers Généraux du Département, toutes tendances confondues, demandent à Monsieur Claude GUEANT, Ministre de l'Intérieur, de l'Outre-Mer, des Collectivités Territoriales et de l'Immigration :

- Qu'il décide la mise en place d'une procédure dérogatoire pour les situations les plus catastrophiques résultant de la sécheresse de 2009. »

M. LE PRESIDENT – Nous pourrions l'adopter à la prochaine séance, après le passage en commission. Mais puisque tous les conseillers l'ont signé, on peut déjà utiliser ce vœu.

La séance est levée à 13 heures 15.

Prochaine séance : vendredi 21 octobre 2011 à 9 heures 30

Le Secrétaire :
Karl OLIVE.

Le Président :
Alain SCHMITZ.

**Communication des marchés notifiés entre le 27 juin 2011 et le 19 septembre 2011
en vertu de la délégation donnée au Président du Conseil Général
(art. 3221-II du Code Général des Collectivités Territoriales)**

Politique sectorielle : MOYENS GENERAUX

Code de la famille CMP	Description de la famille (référence à la nomenclature des achats publics utilisée par le Conseil Général)	Nombre de marchés	Montant total maximum des marchés en HT
1120	Gaz naturel	1,00	24 500,00
2521	Produits en plastiques	1,00	131,10
2863	Serrures, clés et charnières	1,00	807,49
2887	Mobilier d'aménagement paysager	1,00	15 490,00
2941	Machines-outils	1,00	514,00
2971	Appareils ménagers et pièces détachées	1,00	30 000,00
2981	Équipements divers	1,00	271,03
3142	Accumulateurs, piles et batteries primaires	2,00	207,64
3161	Matériel électrique	1,00	1 194,42

74231	Etudes de faisabilité	2,00	7 640,00
45332	Travaux de plomberie	1,00	12 669,82
45342	Travaux d'installation de clôture et portails	6,00	18 625,34
45421	Travaux de menuiserie	1,00	11 460,00
45423	Travaux de menuiserie métallique et de cloisonnement	1,00	6 442,00
45432	Travaux de pose de revêtement de sol et de murs	2,00	9 392,50
5073	Services de réparation et d'entretien de groupes de réfrigération	1,00	246,00
5081	Services divers d'entretien et de réparation	1,00	3 797,63
7221	Services de programmation de progiciels	2,00	330 000,00
7421	Services de conseils techniques	1,00	4 400,00
74277	Service de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé	1,00	2 310,00
74315	Services de diagnostics relatifs aux bâtiments	1,00	15 000,00
7822	Services de composition et de création graphique	1,00	35 000,00
8042	Services de formation	1,00	7 210,00

8043	Services d'enseignement de niveau universitaire pour adultes	1,00	9 071,00
	somme :	33,00	546 379,97 €

Politique sectorielle : ENSEIGNEMENT

Code de la famille CMP	Description de la famille (référence à la nomenclature des achats publics utilisée par le Conseil Général)	Nombre de marchés	Montant total maximum des marchés en HT
00.23	DBD - Collèges	3,00	54 606,24
4512	Travaux de sondage et de forage de reconnaissance	1,00	5 870,00
7422	Services d'architecture	3,00	34 386,01
74272	Services d'études de sol	2,00	7 500,00
74276	Service de contrôle technique en matière de construction	4,00	22 964,00
74277	Service de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé	3,00	13 786,00
74315	Services de diagnostics relatifs aux bâtiments	1,00	5 000,00
	somme :	17,00	144 112,25 €

SOMMAIRE

Communications de Monsieur le Président	1
Marchés à procédure adaptée	2
Adoption de comptes rendus analytiques	2
Aide aux agriculteurs touchés par la sécheresse en 2011	2
Congrès de la SAFER	4
Soutien aux pôles de compétitivité	5
Opérations foncières dans le cadre des espaces naturels	5
Zone de protection naturelle, agricole et forestière du plateau de Saclay	6
Pratique de la grimpe d'arbres	16
Zone de préemption à Juziers	16
Château de La Madeleine	17
Grand projet régional pour la Seine Aval	17
Subvention à l'ADIL	20
PACT Yvelines	21
Fonds d'amortissement des charges d'électrification	21
Tablettes numériques dans les collèges	22
Collège Louis Lumière à Marly-le-Roi	23
Archéologie préventive – contractualisation avec les aménageurs	23
Gourmandises musicales	24
Aide aux initiatives culturelles en réseau	25
Spectacle vivant	26
Subvention à des écoles de musique et de danse	26
Coopération décentralisée avec le Bénin	26
Coopération internationale – prix de la charte yvelinoise	27
Sauvegarde du patrimoine	27
Subventions aux centres d'action culturelle	27
Restauration de la chapelle du Lycée Hoche	28
Aide aux collectivités pour leurs édifices culturels	28
Contrats ruraux	28
Contrats eau	29
Partenariat avec le CCAS de Poissy	29
Accueil de jour pour adultes handicapés à Fontenay-le-Fleury	29
Fonds de Solidarité Logement	30
Actions de prévention générale	30
Association Vers la Vie et l'Education des Jeunes à Saint-Quentin-en-Yvelines	31
Domaine des Petites Yvelines aux Bréviaires	31
Comité départemental d'éducation pour la santé	31
Subventions d'action sociale	32
Centre maternel de Porchefontaine	32
Habilitation à l'aide sociale	34
Cession d'un pavillon à Garancières	34
Cession de parcelles départementales	34
Rénovation d'une propriété départementale à Versailles	34
Collège Paul Verlaine aux Mureaux	35
Acquisition d'un appartement à Bois d'Arcy	35
Collège Pierre de Coubertin à Chevreuse	35
Déclassement d'un tronçon de la RD 98	35

Convention avec la CASQY pour des opérations de salage	36
Renforcement des routes départementales.....	36
Liaisons douces sur routes départementales	36
Sécurité routière	37
Tramway Châtillon-Velizy-Viroflay	37
Taxe départementale sur la consommation finale d'électricité.....	37
Garantie de prêts pour la société Immobilière 3F.....	37
Levée de créance pour l'hôpital gérontologique de Plaisir.....	38
Indemnité de conseil au payeur départemental.....	38
Suppression d'emplois	38
Maison de l'enfance des Yvelines	38
Vœu concernant la sécheresse.....	38
Communication des marchés notifiés entre le 27 juin 2011 et le 19 septembre 2011 en vertu de la délégation donnée au Président du Conseil Général (art. 3221-11 du Code Général des Collectivités Territoriales).....	40